

Les conseils de développement des pays et agglomérations de Poitou-Charentes

Cellule Territoires

Juillet 2004

IAAT

Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires

Les conseils de développement des pays et agglomérations de Poitou-Charentes

Ce document a été réalisé par la Cellule Territoires de l'IAAT, dans le cadre de sa mission d'appui auprès des 27 pays et 7 communautés d'agglomérations de Poitou-Charentes. Il est structuré autour d'une analyse synthétique puis d'une fiche d'identité pour chaque conseil de développement. Les éléments présentés, résultent d'échanges entre la Cellule Territoires et les pays ou communautés d'agglomérations de Poitou-Charentes.

Régine FOUQUERAY – Chargée de mission Cellule Territoires
Gracy GULDNER - Chargée de mission Cellule Territoires
Brigitte REAU - Chargée de mission Cellule Territoires

Juillet 2004

SOMMAIRE

I. La mise en place des conseils de développement	1
Des conseils de développement créés dès 2001	1
Création ex-nihilo ou aboutissement d'une démarche antérieure	1
Une diversité dans les modes de constitution.....	2
II. Une approche des conseils de développement induisant une grande diversité de pratiques	2
Une organisation majoritairement informelle.....	2
Des collèges pour la majorité des conseils de développement.....	2
Une diversité d'acteurs impliqués	2
Un élargissement des missions initialement définies par la loi.....	3
Des degrés divers de formalisation du fonctionnement.....	3
Des moyens mis à disposition par le pays/agglomération.....	3
La formalisation des échanges avec les élus du pays /agglomération.....	4
III. Des contributions de natures diverses	4
La participation à l'élaboration de la charte de pays/projet d'agglomération	4
Des travaux et des apports de nature différentes.....	4
Des initiatives en matière de communication.....	5
IV. Des perspectives et enjeux des conseils de développement	6
Le suivi et l'évaluation de la charte de développement/projet d'agglomération	6
Le fonctionnement du conseil de développement après l'élaboration de la charte/projet d'agglomération	6
L'articulation avec les élus du pays/communauté d'agglomération	6
L'interface avec la population.....	6

FICHES DESCRIPTIVES

DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE POITOU-CHARENTES :

CHARENTE

Fiche 1	Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Fiche 2	Pays de Charente Limousine
Fiche 3	Pays Horte et Tardoire
Fiche 4	Pays Ouest Charente-Pays du Cognac
Fiche 5	Pays Ruffécois
Fiche 6	Pays Sud Charente

DEUX-SEVRES

Fiche 14	Communauté d'agglomération de Niort
Fiche 15	Pays du Bocage Bressuirais
Fiche 16	Pays de Gâtine
Fiche 17	Pays du Haut Val de Sèvre
Fiche 18	Pays Mellois
Fiche 19	Pays Thouarsais

CHARENTE MARITIME

Fiche 7	Communauté d'agglomération de La Rochelle
Fiche 8	Communauté d'agglomération du Pays Royannais
Fiche 9	Pays d'Aunis
Fiche 10	Pays de l'Île de Ré
Fiche 11	Pays de Marennes Oléron
Fiche 12	Pays Rochefortais et Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais
Fiche 13	Pays des Vals de Saintonge

VIENNE

Fiche 20	Communauté d'agglomération de Poitiers
Fiche 21	Pays Civraisien
Fiche 22	Pays du Haut Poitou et Pays de la Vallée du Clain
Fiche 23	Pays Loudunais
Fiche 24	Pays Montmorillonnais
Fiche 25	Pays des Six Vallées
Fiche 26	Pays des Vals de Gartempe et Creuse
Fiche 27	Pays de Vienne et Moulière

TABLEAU DE SYNTHESE :

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE POITOU-CHARENTES

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DES PAYS ET AGGLOMERATIONS DE POITOU-CHARENTES

Instaurés par la LOADDT¹ au sein des pays et communautés d'agglomération, les conseils de développement sont des lieux de réflexions et d'échanges sur le devenir du territoire. Ils rassemblent des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs.

Même si une différence a été introduite par la loi dans leur implication à l'élaboration du projet de territoire², les missions exercées par les conseils de développement de pays et d'agglomération sont proches.

Une certaine hétérogénéité existe toutefois dans les travaux et réflexions menés au sein des conseils de développement, tant liés à la diversité des enjeux sur lesquels ils se prononcent que dans l'appropriation locale de ce nouveau type de démarche participative.

I. LA MISE EN PLACE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT CRES DES 2001

4 conseils de développement en 2001
13 conseils de développement en 2002
7 conseils de développement en 2003
3 conseils de développement en 2004

Un total de 27 conseils de développement
créés en Poitou-Charentes

En perspective : 3 créations d'ici fin 2004

Des spécificités Picto-Charentaises dans la mise en place d'un conseil de développement commun pour :

- la *Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et le pays Rochefortais* (octobre 2002),
- les *pays du Haut Poitou et de la Vallée du Clain* (novembre 2003).

CREATION EX-NIHILO OU ABOUTISSEMENT D'UNE DEMARCHE ANTERIEURE

La création du conseil de développement apparaît pour certains pays comme l'aboutissement d'une démarche antérieure de concertation. Ainsi, certains pays ont constitué des groupes de travail composés d'acteurs et d'habitants en amont de la création du conseil de développement. C'est le cas des pays engagés dans des expérimentations régionales et nationales³ mais également les pays de *Gâtine et Horte et Tardoire...*

Ce temps de construction est plus ou moins important selon les territoires, et est fonction du contexte politique local et des choix opérés dans la mise en œuvre du projet participatif.

¹ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, dite Loi Voynet, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003

² Pour l'élaboration du projet de développement durable du territoire, le conseil de développement est consulté pour les communautés d'agglomération et associé pour les pays

³ Deux expérimentations sur les conseils de développement en Poitou-Charentes : - Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire (DRS) : Pays Mellois, Marennes Oléron, Six Vallées et Sud Charente
- Expérimentation nationale « Pour des conseils de développement participatifs » Unadel : pays Ruffécois et Communauté d'agglomération de Niort

UNE DIVERSITE DANS LES MODES DE CONSTITUTION

Un repérage d'acteurs mobilisables

- Une invitation à participer lancée directement auprès de la population par un appel à candidature par voie de presse, par l'envoi d'un questionnaire à chaque foyer.
- Un repérage d'acteurs du territoire réalisé par les élus des pays/agglomérations, en coopération avec des acteurs du territoire.
- Une complémentarité entre l'identification d'acteurs et l'appel à candidature par voie de presse.

Des modes de désignation des membres :

Lorsque des groupes de travail ont été mis en place en amont : élection de leurs représentants pour le conseil de développement. La demande a été formulée aux associations et structures institutionnelles (CAF, chambres consulaires...) afin qu'elles s'organisent et qu'elles élisent leurs représentants.

II. UNE APPROCHE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT QUI INDUIT UNE GRANDE DIVERSITE DE PRATIQUES

UNE ORGANISATION MAJORITAIREMENT INFORMELLE

Les conseils de développement sont organisés de façon informelle, c'est-à-dire sans création de structure juridique de type association déclarée loi 1901.

On recense cependant trois conseils de développement ayant un statut associatif : le conseil de développement des *pays Marennes Oléron, Ouest Charente- Pays du Cognac et Montmorillonnais*.

DES COLLEGES POUR LA MAJORITE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Lors de la création, l'organisation sous forme de collèges a permis de veiller à l'équilibre entre les différentes catégories d'acteurs au sein du conseil de développement. Le nombre de ces collèges varie de 2 à 8. Ils sont constitués en fonction du type d'acteurs, et dans certains cas croisent également les thématiques de travail.

UNE DIVERSITE D'ACTEURS IMPLIQUES

Les champs d'intervention professionnels et/ou professionnels des membres du conseil de développement sont divers : social, culture, économie, agriculture, environnement, loisirs... avec une prise en compte de spécificités propres au territoire (exemple du *pays Rochefortais* et de l'activité militaire). Les membres appartiennent à **des catégories d'acteurs** telles que : associations, entreprises, institutions, élus, habitants, experts extérieurs...

Des préalables ont été définis par certains territoires quant aux conditions de participation au conseil de développement : être habitant ou travailler sur le territoire, un souci de parité hommes/femmes, une recherche d'équilibre géographique des membres...

Le nombre des participants au conseil varie de 25 membres (*pays Loudunais*) à 150 membres (*pays Ouest Charente Pays du Cognac*). Les conseils de développement comptent environ 1 650 membres en Poitou-Charentes. A ce nombre, il faut ajouter ceux qui interviennent ponctuellement aux travaux, en fonction des problématiques et besoins du conseil de développement, au titre d'experts ou de membres associés. Des représentants des conseils de développement des territoires voisins peuvent être associés à la démarche : *pays d'Aunis, Rochefortais*...

Les élus sont présents dans les conseils de développement sauf pour les *pays Civraisien, Montmorillonnais et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle*. Ils ont des mandats au sein du pays, de la communauté d'agglomération ou uniquement des mandats municipaux. Ils sont membres du conseil de développement en tant qu'élu, cependant ils peuvent être amenés à y participer au titre de leurs activités professionnelles et/ou personnelles.

UN ELARGISSEMENT DES MISSIONS INITIALEMENT DEFINIES PAR LA LOI⁴

Au-delà de la participation à l'élaboration de la charte de développement/projet d'agglomération, les conseils de développement se sont vus confier des missions complémentaires :

- Une capacité d'auto saisine sur des sujets tels les déplacements, l'économie, le Haut Débit...
- La rédaction de la charte de développement.
- Une mission d'organisation d'outils de suivi et d'évaluation de la charte/projet d'agglomération ou du contrat de pays/agglomération.
- Un accompagnement des porteurs de projets.
- La communication vers les habitants et les élus.

Les chartes de développement et les projets d'agglomération étant, dans la majorité des cas, terminées, les conseils de développement et les élus des territoires réfléchissent actuellement à l'évolution de leurs missions.

DES DEGRES DIVERS DE FORMALISATION DU FONCTIONNEMENT

Une organisation variable selon les territoires

Même si l'adoption d'un règlement intérieur et l'élection d'un président sont constatées dans la majorité des conseils de développement, sept pays ont souhaité, dans un premier temps, ne pas formaliser de règles de fonctionnement, laissant à leurs membres un temps d'appropriation de la démarche participative.

Une approche des modes de travail et de « l'esprit » du conseil de développement a été envisagée à travers la rédaction d'une charte d'engagement (*Aunis*), de fonctionnement (*Grand Angoulême*), d'un code de déontologie (*Thouarsais*) ou par la définition de grands principes transversaux devant être intégrés à l'ensemble des réflexions du conseil de développement (*Montmorillonnais, Vienne et Moulrière, Six Vallées*).

Cependant, une souplesse dans le fonctionnement s'établit. Elle a vocation à permettre au conseil de développement de s'adapter aux mutations des territoires sur lesquels ils agissent et aux nouvelles missions qui pourraient leur être confiées.

Une création de comités restreints (bureaux, comités de pilotage, groupe de coordination) au sein desquels s'organisent la préparation des séances, la planification des travaux voire l'animation des conseils de développement. Ces entités plus réduites ont également pour mission de favoriser le lien entre les élus du territoire et le conseil de développement.

Des groupes de travail thématiques ou transversaux ont été mis en place afin d'engager les réflexions du conseil de développement dans le cadre du projet de territoire (charte, projet d'agglomération). Ces groupes sont définis en lien avec les grands axes de la charte/projet d'agglomération ou encore définis à l'identique des commissions thématiques de la structure pays/agglomération afin de favoriser leur lien et la cohérence des projets menés. D'autres commissions sont créées en fonction des sujets des nouvelles réflexions menées.

DES MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LE PAYS/AGGLOMERATION

Tous les territoires de Poitou-Charentes participent au fonctionnement de leur conseil de développement par des moyens techniques (photocopies, salles de réunion, expédition de courrier...), un appui à l'animation avec la mise à disposition à temps partiel d'un chargé de mission. Dans certains cas, une ligne budgétaire a été affectée par les élus du territoire pour le conseil de développement (*Civraisien, Ile de Ré, Montmorillonnais, Marennes Oléron, communautés d'agglomération de Niort et du Grand Angoulême*).

⁴ Le rôle des conseils de développement :

Pour les pays : il est associé à l'élaboration de la charte de développement et à son suivi (loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, Titre V, Dispositions relatives aux pays).

Pour les communautés d'agglomération : il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération (loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire, du 25 juin 1999, art 26).

LA FORMALISATION DES ECHANGES AVEC LES ELUS DU PAYS/AGGLOMERATION

La seule présence d'élus au sein du conseil de développement n'a souvent pas été jugée suffisante pour assurer l'échange d'information et la concertation entre les membres du conseil de développement et les élus qui ne participent pas à ce conseil. Des dispositifs d'échanges entre les structures représentatives et participatives se sont organisés :

- Création d'un comité de pilotage, composé d'élus du pays/agglomération chargé de suivre le projet de développement, de valider, d'amender les propositions du conseil de développement.
- Organisation d'une « commission mixte » composée d'élus du pays et de membres du conseil de développement avec des réunions hebdomadaires pour la rédaction de la charte.
- Signature d'une convention de partenariat entre le pays et le conseil de développement.
- Des temps d'échanges entre les élus du pays/agglomération et le conseil de développement:
 - Entre les bureaux ou entre les assemblées des deux structures,
 - Participation d'élus du pays/agglomération aux séances plénières du conseil de développement ou participation systématique des membres du conseils de développement aux commissions internes du pays/agglomération,
 - Des réunions mensuelles du bureau du conseil de développement organisées successivement dans chaque commune membre de l'agglomération avec l'accueil du maire.

Certains territoires envisagent de clarifier et de formaliser le rôle des élus présents au sein des conseils de développement afin de favoriser la transmission d'informations descendantes et ascendantes.

III. DES CONTRIBUTIONS DE NATURES DIVERSES

LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA CHARTE DE PAYS/PROJET D'AGGLOMERATION

Elle constitue le premier grand chantier des conseils de développement. Sa forme est fonction de la démarche participative mise en place par le pays/communauté d'agglomération et de la méthode d'élaboration du projet de territoire arrêtée par les élus : le calendrier de la démarche, les modalités de mise en œuvre, la fréquence des rencontres... Elle s'est traduite par la production d'avis et de rapports du conseil de développement sur les projets d'agglomération et par une démarche de co-construction des projets de territoire dans les pays. En effet, la majorité des pays ont associé de façon étroite le conseil de développement à l'élaboration, voire la rédaction, du projet de territoire dans ses différentes phases : diagnostic, définition d'orientations stratégiques de développement et moyens de mise en œuvre, évaluation...

DES TRAVAUX ET DES APPORTS DE NATURE DIFFERENTES

En parallèle à l'élaboration du projet du territoire, ou une fois celui-ci réalisé, les conseils de développement des pays et des communautés d'agglomération mènent des réflexions suite à une sollicitation des élus ou à leur initiative. Ces travaux sont de natures diverses : des sujets thématiques, des réflexions plus larges sur des problématiques de développement, des séances de formation ou encore des échanges entre conseils de développement.

Ordures ménagères

- Travail sur la question de la gestion des ordures ménagères à la demande des élus (*Communauté d'agglomération de Niort et du pays Sud Charente*),
- Participation à une rencontre d'information sur les déchets ménagers sur l'initiative du Conseil général des Deux Sèvres (*pays Thouarsais, Gâtine, Bocage Bressuirais, Haut Val de Sèvre*).

Environnement- Déplacements

- Rédaction d'un rapport « Déplacements, transports et multimodalité » (*Communauté d'Agglomération de La Rochelle*),
- Une réflexion sur les éoliennes en Pays d'Aunis,
- Organisation des « Assises des Déplacements », en mai 2004, par les conseils de développement des pays et agglomérations de la Vienne.

Social, Santé, Jeunes

- La volonté de mettre en place un Centre Local d'Information et de Coordination du pays (CLIC) à destination des personnes âgées et handicapées (*Civraisien, Gâtine*),
- Une réflexion sur l'offre de formation centrée dans un premier temps sur les lycées élargie à l'ensemble des formations (*Thouarsais*),
- Une réflexion sur l'offre des soins en nord Deux-Sèvres et sur la situation des hôpitaux (*Thouarsais, Bocage Bressuirais et Gâtine*),
- La petite enfance, les jeunes (*Bocage Bressuirais, Ouest Charente-Pays du Cognac*),
- Les jeunes et leur implication au projet de territoire (*Bocage Bressuirais, Gâtine*),
- Des rapprochements entre les entreprises et un lycée professionnel (*Civraisien*) : un projet de coopération à l'étude avec une entreprise de métallurgie. La création d'une formation « Assistance de vie », en lien avec les métiers de l'aide et du maintien à domicile des personnes âgées.

Economie

- La création d'un club d'entreprises par le conseil de développement du pays de *l'Île de Ré*,
- Organisation d'une demi-journée de réflexion sur le développement économique rassemblant des acteurs et intervenants extérieurs (*Gâtine*),
- Le conseil de développement de la *Communauté d'Agglomération de La Rochelle* a contribué à lancer une réflexion sur la reconversion du sas de la base de sous-marins du port de La Pallice en Maison du Port,
- Production d'un dossier distribué à l'ensemble des communes, « le Haut Débit pour tous en pays Mellois »,
- Inventaire des réseaux et des actions publiques/privées de développement économique et démarche prospective sur l'agriculture du territoire (*Communauté d'agglomération de Niort*),
- Création d'un portail économique pour le site Internet du pays (*Vals de Saintonge*).

Des coopérations avec les territoires voisins

- Des temps d'échanges communs aux conseils de développement des pays en expérimentation DRS,
- La question des coopérations territoriales, travaillée par le conseil de développement de la *Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême* a donné lieu à la rencontre des conseils de développement des territoires et agglomérations voisins (*Ouest Charente-Pays du Cognac, Horte et Tardoire, Communauté d'Agglomération de Poitiers*),
- Une rencontre des conseils de développement des agglomérations de Charente-Maritime sur le thème de l'habitat (communautés d'agglomération de *La Rochelle, Rochefort, Royan*),
- Echange entre les conseils de développement de *Marennes Oléron* et du *pays Rochefortais* sur le thème de « l'après charte »,
- Des rencontres régulières des conseils de développement de la Vienne sur l'initiative du conseil de développement de la *Communauté d'agglomération de Poitiers*.

Des séances de formation

- Le *pays Sud Charente* a mis en place une séance de formation à destination du conseil de développement afin de mieux appréhender, sur la base d'exemples concrets, les compétences des communautés de communes et missions du pays,
- Des conférences-débats ont été organisées par le conseil de développement du *Pays des Six Vallées* sur diverses thématiques (déplacements, développement durable, eau),
- Une formation au développement durable : *Communauté d'agglomération de Poitiers, pays de Gâtine...*

Des initiatives en matière de communication

- Utilisation des outils du pays par exemple un numéro du bulletin du pays est rédigé par le conseil de développement (*pays des Six vallées, Ouest Charente-Pays du Cognac*)...
- Création d'une lettre du conseil de développement « Kétoukestion » (*Sud Charente*),
- La volonté de développer des outils de travail collaboratifs via les sites Internet de pays (*Haut-Val-de-Sèvre, Ouest Charente-Pays du Cognac*),
- Un concours « Vos idées pour demain » organisé conjointement par le conseil de développement et *l'agglomération de Poitiers* qui a donné lieu à une exposition en novembre 2003.

IV. DES PERSPECTIVES ET ENJEUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT/PROJET D'AGGLOMERATION

Cette question est inscrite dans les missions de la majorité des conseils de développement avec des modalités de participation qui restent à préciser. Un temps d'appropriation de la démarche ainsi que la définition du rôle du conseil de développement sur ce champ constituent un préalable majeur. Pour certains, le conseil de développement participe en amont à la définition des objectifs de l'évaluation, à la construction de grilles d'analyse des projets au regard du développement durable, pour d'autres, il est envisagé qu'il contribue à l'examen des projets.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT APRES L'ELABORATION DE LA CHARTE/PROJET D'AGGLOMERATION

« L'après charte » constitue un moment approprié pour un bilan et une réflexion sur le fonctionnement du conseil de développement, sur la définition de nouveaux champs de travail et sur le sens de son action.

- **La mobilisation et/ou le renouvellement des membres** est une problématique commune. Après une implication forte dans l'élaboration du projet de territoire, les conseils de développement sont souvent confrontés à une baisse de la mobilisation. Nombre d'entre eux ont l'intention de réaliser un nouvel appel à candidature. La reconnaissance du travail réalisé, le lien avec les élus du pays/agglomération et le fonctionnement du conseil de développement influent sur la participation dans la durée. La convivialité et la richesse des échanges ont également un impact sur la mobilisation et font référence au mode d'animation : sollicitations d'intervenants sur les questions abordées par le conseil de développement, visites de terrain, repas...

- **La circulation de l'information au sein du conseil de développement**

L'organisation en assemblée plénière et en comité restreint pour favoriser la préparation des travaux, des rencontres et des décisions est un mode d'organisation répandu. Elle pose néanmoins la question de la circulation de l'information au sein du conseil de développement, du lien entre ces deux composantes et du rôle de chacun. A ce titre, des conseils de développement ont mis en place des rencontres périodiques et bulletins de liaison.

- **Des réflexions sur des sujets plus ciblés**

Les conseils de développement souhaitent approfondir certaines problématiques une fois le projet élaboré et s'engager dans des projets de nature opérationnelle et/ou formuler des propositions d'actions.

Parmi les thèmes qu'ils abordent : la cohésion sociale, les déplacements, l'habitat, l'emploi, la petite enfance, les jeunes, les services aux publics.

Dans la continuité de la démarche de projet initiée avec la charte ou le projet d'agglomération, des conseils de développement vont être amenés à participer à des réflexions stratégiques sur le développement de leur territoire (SCoT, contrat ATEnEE, agenda 21 local...). Certains pourraient également intervenir dans l'accompagnement des porteurs de projet privés ou publics.

L'ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Des dispositions sont mises en place afin de favoriser des échanges complémentaires à ceux existants avec les élus présents dans le conseil de développement. Quelle que soit la qualité des réflexions et propositions du conseil, leur impact dépend fortement du fait qu'elles puissent faire l'objet de présentations et d'échanges avec les élus. Il est aussi important que le conseil de développement dispose de clés de lecture et d'informations sur le fonctionnement et les dossiers traités par les élus pour jouer pleinement son rôle de force de propositions. Cet enjeu est lié au sens même de son action et à la pérennisation du conseil de développement.

L'INTERFACE AVEC LA POPULATION

Les conseils de développement constituent des relais auprès de la population du territoire. Cette question fait partie des perspectives de réflexion à venir pour les conseils de développement même si des actions sont déjà menées (lettre d'information du conseil de développement, réunions publiques...). L'objectif est de favoriser la connaissance du territoire et la prise en compte de son évolution de façon continue et dans la durée. Ce lien essentiel est au cœur des démarches de démocratie participative.

FICHES DESCRIPTIVES

Les conseils de développement des pays et agglomérations de Poitou-Charentes

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE CHARENTE

- Fiche 1 Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- Fiche 2 Pays de Charente Limousine
- Fiche 3 Pays Horte et Tardoire
- Fiche 4 Pays Ouest Charente-Pays du Cognac
- Fiche 5 Pays Ruffécois
- Fiche 6 Pays Sud Charente

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE CHARENTE MARITIME

- Fiche 7 Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Fiche 8 Communauté d'agglomération du Pays Royannais
- Fiche 9 Pays d'Aunis
- Fiche 10 Pays de l'Île de Ré
- Fiche 11 Pays de Marennes Oléron
- Fiche 12 Pays Rochefortais et Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais
- Fiche 13 Pays des Vals de Saintonge

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DES DEUX-SEVRES

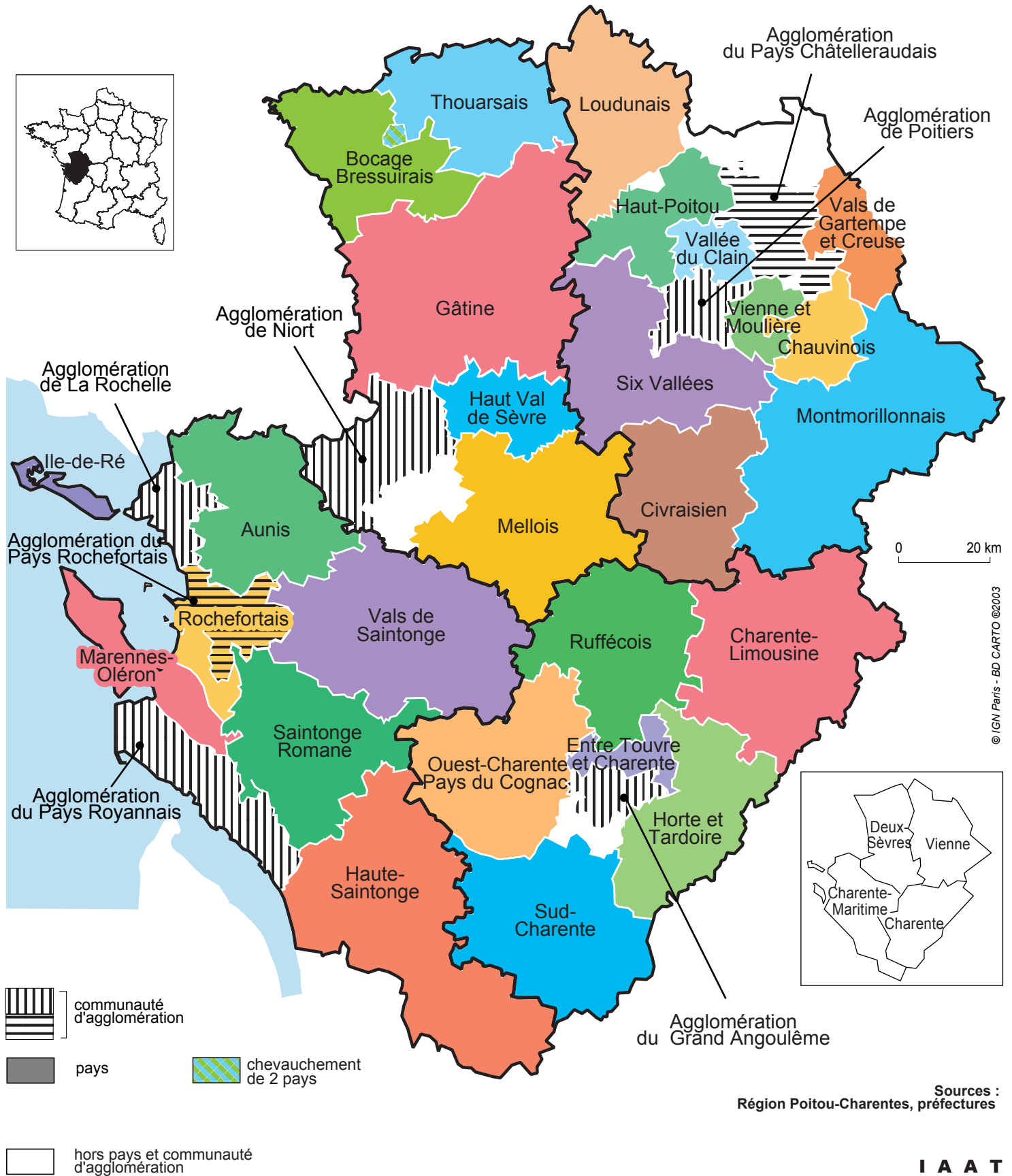
- Fiche 14 Communauté d'agglomération de Niort
- Fiche 15 Pays du Bocage Bressuirais
- Fiche 16 Pays de Gâtine
- Fiche 17 Pays du Haut Val de Sèvre
- Fiche 18 Pays Mellois
- Fiche 19 Pays Thouarsais

LES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIENNE

- Fiche 20 Communauté d'agglomération de Poitiers
- Fiche 21 Pays Civraisien
- Fiche 22 Pays du Haut Poitou et Pays de la Vallée du Clain
- Fiche 23 Pays Loudunais
- Fiche 24 Pays Montmorillonnais
- Fiche 25 Pays des Six Vallées
- Fiche 26 Pays des Vals de Gartempe et Creuse
- Fiche 27 Pays de Vienne et Moulière

Pays et communautés d'agglomération en Poitou-Charentes

- juin 2004 -



FICHE I

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

L'Agglomération du Grand Angoulême

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
102368 habitants (Insee RGP 99)/ 15 communes
Angoulême : 43171 habitants
Projet d'agglomération adopté par les élus
communautaires le 10 juillet 2003

Le conseil de développement

Création en octobre 2002
Composition : 83 membres
Président du Conseil de Développement : Jean-Pierre VINCENT
Statut : informel
Règlement intérieur : Charte de fonctionnement

HISTORIQUE DE CREATION

En 2001, un groupe de travail, composé d'élus de l'agglomération, a été chargé par le Bureau communautaire d'engager un travail préparatoire à la mise en place de cette instance participative. Ainsi, sur la base d'objectifs définissant les missions de ce nouveau lieu de concertation locale, entendu comme une force de propositions auprès des élus communautaires, la ComAGA a lancé un large appel à candidature auprès des acteurs du territoire. La composition du conseil de développement a été validée par le conseil communautaire le 25 octobre 2002. Dès sa création, les membres du Conseil de Développement ont été saisis pour avis par le Conseil Communautaire sur la teneur de l'avant-projet d'agglomération.

COMPOSITION

Le Conseil de Développement comprend 5 collèges :

- Economique et social (représentants des syndicats, institutions et associations à vocation économique et sociale, représentants du monde du tourisme et du commerce),
- Environnement social et consommation (organismes et associations intervenant dans le domaine social, familial, du logement, de la formation ...),
- Cadre de vie et loisirs (représentants du secteur de l'environnement, des loisirs, des activités culturelles et sportives ainsi que des associations ou collectifs d'associations de jeunes),
- Personnes qualifiées (représentants issus de différents milieux économiques et sociaux ainsi que des citoyens de l'agglomération ayant fait acte de candidature à titre individuel),
- Elus municipaux (un conseiller de chaque commune membre de l'agglomération).

Cette répartition est appelée, le cas échéant, à évoluer, sans que soit pour autant modifié l'équilibre entre ces différents collèges et sous réserve de l'approbation du Conseil Communautaire.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les **missions** confiées par la communauté d'agglomération au conseil de développement :

- Pérenniser la concertation sur le long terme
- Capacité d'autosaisine

D'octobre 2002 à avril 2003, le Conseil de Développement a créé trois **commissions** de travail, calquées sur les trois axes de l'avant-projet d'agglomération, pour élaborer son avis :

- Attractivité et rayonnement de l'agglomération,
- Développement équilibré du territoire et dynamique solidaire,
- Développement durable du territoire,

Dès son installation le Conseil de Développement a adopté un règlement intérieur provisoire. A l'issue de cette première phase, le Conseil de Développement s'est organisé (après un premier travail exploratoire) en **cinq commissions de travail**, correspondant aux thèmes d'auto-saisine retenus en septembre 2003 (Services et TIC, Vers une démarche AGENDA 21 local, la Formation, le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, les coopérations territoriales).

Le Conseil de Développement s'est doté en janvier 2004 d'une **charte de fonctionnement** rappelant la vocation de cette instance participative, la composition de l'assemblée et du Bureau, les règles de fonctionnement internes, les relations avec la ComAGA et le territoire ainsi que les dispositions prévues en matière d'évaluation.

Dans le cadre de l'application de cette charte, un **nouveau Bureau** a été élu en février 2004. Il comprend aujourd'hui deux représentants de chaque collège ainsi que les animateurs et rapporteurs de chaque commission thématique constituée. Il est chargé d'assister le Président dans la conduite des travaux (synthèses, préparation

FICHE I

des rapports, ordre du jour des séances plénières, outils de communication interne...) et constitue le lien avec l'exécutif communautaire.

Le portage administratif et logistique est assuré par la Mission Prospective & Stratégie de la ComAGA.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

– **L'élaboration du « projet d'agglomération à l'horizon 2010 » :**

Le Conseil de Développement a émis un avis sur l'avant-projet d'agglomération le 12 avril 2003. Ses principales recommandations ont été prises en compte par les élus communautaires. Le texte intégral de l'avis a été annexé au projet définitif adopté le 10 juillet 2003 par le Conseil Communautaire.

– **L'approfondissement de thématiques territoriales transversales (thèmes d'auto-saisine) :**

Services et TIC, Vers une démarche AGENDA 21 local, la formation, le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, les coopérations territoriales.

Chaque commission a la charge d'établir, d'ici fin septembre 2004, au regard de l'application d'un cahier des charges (précisant, pour chaque thème, les objectifs d'études et la méthode retenue) un premier rapport de synthèse des travaux.

ARTICULATION AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES

- Des élus municipaux siègent au sein du Conseil de Développement (« collège des élus »).
- Des contacts réguliers sont établis avec le Bureau Communautaire (rencontres informelles entre les deux Bureaux, audition du Président du Conseil de développement et du Bureau, communications écrites...).
- En septembre 2003, l'assemblée du Conseil de Développement et le Conseil Communautaire se sont réunis dans le cadre de la présentation des cinq thèmes d'auto-saisine.

LIEN AVEC LA POPULATION

La charte de fonctionnement du Conseil de Développement rappelle que cette instance constitue une nouvelle forme de participation citoyenne, appelée à renforcer un sentiment partagé d'appartenance au territoire de la Communauté d'Agglomération.

COMMUNICATION

- Le nouveau magazine de l'agglomération réserve dans chaque numéro une page d'information dédiée au Conseil de Développement : actualité, objectifs de travail, réunions...
- Dans un futur proche, un onglet devrait être réservé au Conseil de Développement sur le site Internet de la ComAGA dans le but de porter à connaissance, tant de la population que des autres conseils de développement, les travaux déjà réalisés. Il est également prévu de mettre en place un outil de travail collaboratif de type intranet

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement devrait se voir confier très prochainement, par le Conseil Communautaire un mandat de collaboration spécifique, à savoir :

- La conduite, au travers de sa commission « vers une démarche locale AGENDA 21 » de l'action participative menée dans le cadre de la démarche de questionnement « développement durable », en partenariat avec l'ADEME.
- Une contribution directe, par l'intermédiaire des travaux de la commission « Rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales » à une réflexion partenariale autour du « fait associatif » au sein de l'agglomération, de la place des associations dans l'exercice des compétences communautaires et des modes de partenariat à développer.

Sur la base des premiers rendus des commissions, les élus communautaires seront appelés, le cas échéant, à formuler, selon les sujets évoqués, des commandes d'études complémentaires et spécifiques.

CONTACTS

Jean-Pierre VINCENT, Président du Conseil de Développement

Philippe MOCELLIN, Directeur Mission Prospective et Stratégie

Tél : 05 45 38 60 81 Courriel : p.mocellin@comaga.org Site Internet : <http://www.agglo-grandangouleme.fr>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CHARENTE LIMOUSINE

Le pays de Charente Limousine

Syndicat mixte du pays de Charente Limousine
36 976 habitants (Insee RGP 99)/ 64 communes
Ville principale : Confolens (16)
Charte de développement validée par les élus du pays
en décembre 2003
Pays reconnu par la loi Urbanisme et Habitat le
30/04/2004

Le conseil de développement

Création en décembre 2001
Composé de 40 membres
Président du conseil de développement : José DELIAS
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Fin 2000, diffusion auprès des 17 000 foyers du Pays d'un document d'information sur la démarche participative « Prenez la parole pour construire l'avenir ». Mise en place d'un pré-conseil de développement, instance de participation et de mobilisation de 250 acteurs locaux (élus, habitants, acteurs socioprofessionnels, associations) dans quatre groupes de travail pour enrichir le diagnostic et dégager des enjeux sur chacun des thèmes étudiés. Les membres du pré-conseil de développement ont élu à bulletin secret leurs représentants au sein du conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement a été élu à partir des 4 commissions thématiques du pré-conseil:

- Développement économique et action sociale (7 représentants, dont 3 pour l'action sociale, et 4 élus),
- Culture et tourisme (7 représentants, dont 3 pour le tourisme, et 4 élus),
- Agriculture (7 représentants et 4 élus),
- Habitants (7 représentants).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de développement a élaboré la charte de développement, en concertation des élus et validée par les élus du pays. Les 40 membres se sont inscrits dans les 3 groupes de travail correspondant aux 3 pré-axes de développement du Pays (axes fixés en assemblée plénière du pays) :

- Axe 1 : Mettre en scène le terroir,
- Axe 2 : Développer les solidarités internes au Pays,
- Axe 3 : Activer l'économie patrimoniale.

Le conseil de développement s'organise en commissions de travail en fonction de ses réflexions et projets. Ces 8 commissions sont ouvertes à d'autres personnes du territoire concernées par la thématique :

- Logement,
- Economie,
- Tourisme,
- Agriculture,
- Social, insertion, formation,
- Personnes âgées,
- Petite enfance,
- Environnement.

Dans le cadre de l'élaboration de la charte 83 réunions étaient organisées, avec 2 500 personnes invitées et 1 700 participants pour l'ensemble des réunions, soit 350 personnes impliquées dans la démarche.

FICHE 2

Le poste de la chargée de mission « Charte de développement » est financé par le Syndicat Mixte du pays qui participe à l'animation des commissions.

Pour le renouvellement des membres : les personnes amenées à quitter leur emploi ont été remplacées par leur successeur au sein de leur structure.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

Elaboration de la Charte de développement.

Réflexion sur de nouvelles missions du conseil de développement.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

La liste des membres du conseil de développement a été approuvée par les communes et les communautés de communes membres du pays. Le président du pays était invité et a participé aux réunions du conseil de développement. Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec des « navettes » entre le conseil de développement et les élus du pays. Ces derniers ont validé les étapes importantes de la charte. Présentation du diagnostic aux deux conseils communautaires. Les communes isolées et les deux communautés de communes du pays ont été consultées pour formuler un avis sur la charte de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

- Fin 2000, diffusion auprès de la population d'un document d'information sur la démarche participative « Prenez la parole pour construire l'avenir ».
- En 2002, une consultation d'élèves du territoire était organisée pour présenter le pays, la charte de développement et avec l'objectif de percevoir les attentes de ces jeunes par rapport au territoire.

COMMUNICATION

En 2000, document d'information sur la démarche participative distribué à l'ensemble des foyers.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- En fonction des missions définies et suite aux démissions des membres non-remplacés: élection d'un nouveau conseil de développement sur la base des 250 personnes du pré-conseil et un appel à candidature ouvert à la population.
- Evaluation de la Charte de développement : définition d'objectifs, de critères et d'indicateurs.
- Auto-saisine du conseil de développement en l'absence de porteur de projet sur les axes de la charte de développement.
- Avis auprès des élus sur les projets privés et/ou publics.
- Communication du conseil de développement vers la population.

CONTACTS

José DELIAS, Président du conseil de développement

Céline DOUAULT, Chargée de mission conseil de développement et suivi charte de pays

Tél : 05 45 84 0168

Courriel : pays.charente-limousine@wanadoo.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS HORTE ET TARDOIRE

Le pays Horte et Tardoire

Syndicat Mixte du Pays Horte et Tardoire
31 362 habitants (Insee RGP 99)/ 50 communes
Ville principale : La Rochefoucauld (16)
Charte de développement en cours d'élaboration

Le conseil de développement

Création en septembre 2003
Composition : 86 membres
Président du conseil de développement : Vincent CASPER
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Une démarche d'information et de mobilisation pour la création du conseil de développement a été réalisée dans chaque communauté de communes en décembre 2002.

Une Lettre du pays Horte et Tardoire a été adressée aux habitants afin de communiquer sur la démarche. Des commissions de travail thématiques ont été mises en place. Un pré-conseil de développement a été constitué en mars 2003 puis la création officielle a eu lieu après validation par le pays et avis des différentes communautés de communes.

COMPOSITION

Le conseil de développement est composé d'acteurs variés : habitants, socioprofessionnels, élus, institutionnels. Il comprend des membres titulaires et suppléants.

Les élus ne doivent pas représenter plus de 25% des membres.

Le conseil de développement peut faire appel à des membres associés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

- Il peut se saisir de sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire,
- Etre à l'écoute de tout acteur de terrain,
- Faciliter, créer et développer des échanges entre la société civile et le syndicat de pays.

Un bureau : il organise et coordonne les travaux des commissions et assure le suivi de l'élaboration de la charte de développement. Il se réunit régulièrement et a un rôle d'interface avec l'ensemble du conseil de développement.

La fréquence des rencontres : le bureau se réunit tous les 15 jours et les assemblées générales ont lieu au moins deux fois par an.

Des moyens mis à disposition : un chargé de mission du pays dont une des missions est l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques (courriers...).

Le pays a confié une mission d'appui à l'Université de pays¹. Elle a animé des commissions thématiques avec le syndicat de pays puis avec le conseil de développement et a réalisé une réflexion prospective sur le pays.

Six commissions thématiques ont été mises en place en amont du conseil de développement :

- Tourisme,
- Environnement,
- Agriculture et cadre de vie,
- Economie et transport,
- Services aux personnes,
- Culture, sport et patrimoine.

¹ Une association dont l'objet est de partager les savoirs, les connaissances ou tout aussi bien les questions et les interrogations du public, en organisant des rencontres ouvertes à tous sur des sujets de la vie économique, sociale, culturelle, et politique.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

La participation à l'élaboration de la charte de développement en cours. Le diagnostic est réalisé. Le pays élabore les orientations stratégiques de développement du territoire.

Une enquête est en cours, à destination de l'ensemble des membres du conseil de développement, sur les priorités de développement avec une restitution prévue en septembre 2004.

Une journée de travail sur les enjeux de développement du pays Horte et Tardoire rassemblant les élus du bureau du pays et les membres du bureau du conseil de développement, en mai 2004.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Le président et le vice-président ou un membre du bureau du conseil de développement rencontrent régulièrement les élus du bureau du syndicat de pays pour échanger sur l'avancement des travaux.
- Des temps de travail en commun entre les élus du bureau du pays et le bureau du conseil de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

Une réunion publique d'information et d'échange organisée par le conseil de développement au moins une fois par an.

COMMUNICATION

La « Lettre du Pays Horte et Tardoire » présentant le pays et la démarche de charte de développement.
Des articles de presse.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La finalisation de la charte de développement constitue le champ prioritaire de travail du conseil de développement.

CONTACTS

Vincent CASPER, Président du conseil de développement
Cédric SIRIN, Chargé de mission charte et conseil de développement.
Tél. : 05 45 65 19 75
Courriel : ce.sirin@wanadoo.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS OUEST CHARENTE - PAYS DU COGNAC

Le Pays Ouest Charente - Pays du Cognac

Syndicat Ouest Charente-Pays du Cognac
78194 habitants (Insee RGP 99)/ 82communes
Ville principale : Cognac (16)
Charte de développement validée par les élus du pays en novembre 2003

Le conseil de développement

Création en septembre 2002
Composition : 150 membres
Président du conseil de développement : Jacques RULLIER
Association loi 1901 déclarée
Règlement intérieur : non (statuts de l'association)

HISTORIQUE DE CREATION

A partir de novembre 2001, le pays a mené une démarche de rencontre et d'identification des acteurs à mobiliser au sein du conseil de développement :

- sollicitations par le pays d'un certain nombre d'organismes identifiés ;
- courrier adressé aux 82 communes pour qu'elles sollicitent des personnes qualifiées de leur territoire ;
- petit encart dans la presse ;
- mars 2002 : relance des mêmes courriers.

Cette première phase de repérage a été suivie par une série de rencontres individuelles des personnes qui ont répondu favorablement ou ont fait acte de candidature spontanée.
Le conseil de développement a été lancé officiellement le 25 juin 2002.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 6 collègues :

- activités économiques ;
- jeunes ;
- personnalités qualifiées ;
- élus ;
- administrations ;
- organismes à caractère familial, éducatif, social, sanitaire, culturel et sportif.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les **missions** confiées par le pays au conseil de développement :

- il est associé au suivi et à l'évaluation des orientations
- il est associé à l'éventuelle révision de la charte
- il a pour but de favoriser la coopération entre les acteurs du pays

Un bureau de onze membres a été institué. Il est chargé de la communication du conseil de développement et donne un avis sur le travail des commissions avant leur présentation au syndicat de pays. Une version « élargie » et évolutive du bureau (associant environ 15 volontaires supplémentaires) a également été créée, afin de sélectionner les thèmes de travail à venir et d'en organiser le traitement.

Des moyens: une animatrice a été mise à disposition par le Pays auprès du conseil de développement afin de réaliser la charte. Cet accompagnement a fait l'objet d'un ajustement une fois la charte validée.

Une organisation sous la forme de commissions : le conseil de développement a un statut associatif. Il comprend 8 commissions :

- Tourisme
- Agriculture
- Entreprises, artisanat, industrie, commerce
- Education, formation, sport
- Social, santé

- Animations culturelles, spectacles
- Valorisation du patrimoine, habitat
- Environnement, cadre de vie.

REFLEXIONS ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement** : la première année, les commissions thématiques du conseil de développement se sont réunies afin de dégager des enjeux à l'échelle du territoire.

Par la suite, le bureau élargi a réfléchi à l'organisation à venir du conseil de développement. Une fois la pré-charte rédigée, le conseil s'est réuni plusieurs fois afin d'en débattre (bureau, assemblée générale et bureau élargi) et de proposer une version finale au comité syndical du Pays.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Dans un souci de coopération entre le conseil de développement et les élus, un parallélisme des formes a été mis en place entre les commissions thématiques du syndicat de pays et du conseil de développement. Des temps d'échanges communs ont été organisés, afin de confronter les points de vue et travaux respectifs (une réunion annuelle associe les deux structures).

Une convention de collaboration entre les élus du pays et le conseil de développement est actuellement en projet.

LIEN AVEC LA POPULATION

Rien n'est à ce jour arrêté en matière de contact avec la population du territoire. En revanche, cette thématique pourrait faire l'objet d'une réflexion spécifique dans les mois à venir.

COMMUNICATION

- Le conseil de développement ne dispose pas d'un support de communication qui lui est propre.
- En revanche, le premier numéro du journal du Pays, « La Lettre » (Juin 2003), a fait état des réflexions, en parallèle, au sein des commissions thématiques du conseil de développement et du syndicat de pays.
- Le pays pourrait se doter d'un site internet, au sein duquel le conseil de développement pourrait disposer d'un espace qui lui serait dédié (forum, annonce des dates et objet des réunions, compte rendus...).

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Le conseil de développement réfléchit actuellement à sa nouvelle organisation et aux modalités de sa pérennisation. Il travaille également à la définition de thèmes de travail qui pourraient faire l'objet d'approches spécifiques par le conseil de développement (ex : mobilité, jeunesse, petite enfance, etc...).
- Dans le cadre de ses missions, le conseil de développement sera amené à réfléchir sur l'évaluation des projets dans la continuité de la charte.

CONTACTS

Jacques RULLIER, Président du conseil de développement
Marlène SCHOENZETTER, animatrice charte et conseil de développement
Tél : 05 45 36 03 27
Courriel : cdouest16@voila.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS RUFFECOIS

Le pays Ruffécois

Syndicat Mixte du Pays Ruffécois
34 146 habitants (Insee, RGP 1999)/ 89 communes
Ville principale : Ruffec (16)
Charte de développement validée par les élus du pays
en octobre 2003
Pays reconnu par la loi Urbanisme et Habitat :
15/04/04

Le conseil de développement

Création en décembre 2002
Composition : 48 membres
Présidente du conseil de développement : Catherine BOVRISSE
Statut : informel
Règlement intérieur : oui
Expérimentation Unadel « Pour des conseils de développement
participatifs »

HISTORIQUE DE CREATION

Une large mobilisation de la population pour créer le conseil de développement par le biais :

- De réunions d'information,
- D'un questionnaire adressé à l'ensemble des habitants, en janvier 2002.

La mise en place d'un pré-conseil de développement composé de plus de 200 personnes pour participer à l'élaboration de la charte de développement du pays.

Un appel à candidature au sein du pré-conseil pour constituer le conseil de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement est constitué de 3 collèges :

- Elus,
- Socioprofessionnels,
- Membres d'associations et citoyens.

Des catégories d'acteurs ne peuvent faire partie du conseil de développement afin de ne pas influencer les débats : agents de développement des communautés de communes et du pays, les membres associés ou les personnes ne résidant, ni ne travaillant sur le pays.

Des membres associés : ils ne font pas partie du conseil de développement et peuvent être sollicités ponctuellement sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays (représentants de l'Etat, d'institutions, d'organismes professionnels, élus avec des mandats importants ...).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

- Il peut se saisir de sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire,
- Créer une interface avec d'autres conseils de développement et territoire,
- Faciliter, créer et développer des échanges entre la société civile et le syndicat de pays Ruffécois.

Un bureau : il est composé de 10 personnes issues de chaque commission thématique ainsi que de la présidente du conseil de développement. Il est chargé de la synthèse des travaux, de la circulation de l'information entre les différents groupes de travail et de la préparation des assemblées plénières.

Une assemblée plénière vote les décisions du conseil de développement.

Des moyens mis à disposition : une chargée de mission du pays dont une des missions est l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques (courriers...).

Les commissions thématiques du conseil de développement :

- Tourisme et vallée de la Charente,
- Communication – NTIC,
- Cadre de vie,
- Manifestations, vie associative, culture,
- Economie, emploi et formation,
- Solidarité et services à la population.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

La participation à l'élaboration de la charte de développement.

Le pays s'est appuyé sur un groupe technique composé de différents techniciens du territoire (pays, Chambres consulaires, communautés de communes...) afin de préparer les rencontres et travaux du conseil de développement.

Des rencontres avec des territoires participants à l'Expérimentation nationale « Pour des conseils de développements participatifs » animée par l'Unadel : Pays Bourrian, Pays Monts et Barrage, Communauté d'agglomération de Niort. Cette expérimentation rassemble 46 territoires.

Une contribution du conseil de développement pour l'élaboration du contrat de territoire 2004-2006. Le bilan du précédent contrat a été présenté aux différentes commissions du conseil de développement. Elles ont défini des priorités au regard des axes de la charte de développement pour les trois prochaines années.

Des axes de travail du conseil de développement, une fois la charte élaborée, en cours de définition : chaque commission a choisi deux axes de travail, issus du contrat de territoire 2004-2006, qu'elle souhaite approfondir. Les commissions des élus ont entériné ce principe de travail et réfléchi avec le conseil de développement des premiers points à développer :

Commission Cadre de vie : Mettre en place un cycle de conférences-débats pour la sensibilisation d'un large public à la protection et à la restauration du patrimoine du bâti (automne 2004)

Commission Solidarité et services à la population : La mobilité dans le territoire (transport à la demande) : réalisation d'un diagnostic conjointement avec les élus.

Commission Economie, emploi et formation :

- Favoriser la création d'entreprises dont les entreprises agricoles et la transmission : réunions d'informations générale et technique sur la pépinière d'entreprises.
- Articuler les besoins économiques et l'offre de formation (formation initiale et professionnelle) : réaliser une étude sur les besoins en terme formation et d'apprentissage en partenariat avec les acteurs locaux.

Participation à une formation sur la démarche d'évaluation (Ifree).

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Une proposition des élus du pays : une organisation des commissions thématiques du conseil de développement calquée sur celles des élus du pays pour contribuer à l'élaboration du contrat de territoire 2004-2006 et pour simplifier le fonctionnement.

- Des référents des commissions du conseil de développement assistent aux commissions de travail du pays. Le conseil de développement est associé à l'ensemble des travaux du pays.

LIEN AVEC LA POPULATION

Un questionnaire auprès de la population au lancement de la démarche.

COMMUNICATION

- Le site Internet du pays possède une rubrique réservée au conseil de développement qui aborde sa composition, ses missions, où l'on trouve également les comptes rendus des réunions.

- Une information sur le conseil de développement dans le journal « le pays Ruffécois » en janvier 2002 et décembre 2003.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La question de l'animation du conseil de développement se pose avec le risque de non pérennisation du poste de la chargée de mission responsable de l'animation.

La question de mobilisation de la population dans la durée sera abordée prochainement par le conseil de développement.

CONTACTS

Catherine BOVRISSE, Présidente du conseil de développement

Sonia GHRAIRI, Chargée de mission conseil de développement et suivi charte de pays

Tél : 05 45 20 34 94

Courriel : chargee-mission.ruffecois@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysduruffecois.com>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS SUD CHARENTE

Le pays Sud Charente

Syndicat mixte du Pays Sud Charente
33 665 habitants (Insee RGP 99)/ 91 communes
Ville principale : Barbezieux (16)
Charte de développement en cours de finalisation

Le conseil de développement

Création en novembre 2002
Composition : 51 membres
Présidente du conseil de développement : Danièle BOUSSEAU
Statut : informel
Règlement intérieur : oui
Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire (DRS)

HISTORIQUE DE CREATION

Une mobilisation large de la population pour participer à la démarche. Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des habitants, en juin 2001, afin de connaître leur perception du pays et de les inviter à participer aux groupes de travail, afin de contribuer à l'élaboration du diagnostic du pays. Ces groupes se sont réunis courant 2001 et 2002. Chaque groupe de travail a élu 3 représentants pour participer au conseil de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 3 collèges d'acteurs :

- Elus (représentants des communautés de communes, des communes indépendantes et du syndicat mixte du pays),
- Habitants (représentants des groupes de travail),
- Personnes qualifiées (structures intervenant dans les domaines économique, social, culturel, environnemental, de l'éducation et de la formation).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

- Traiter de toute question relative au développement responsable et solidaire du pays (capacité de saisine et d'autosaisine),
- Assurer et pérenniser les liens avec les acteurs du territoire,
- Participer à l'élaboration du programme d'actions.

Un groupe de coordination du conseil de développement organise les travaux et les réunions.

Des moyens mis à disposition pour l'année 2004 : un agent de développement dont l'une des missions est le suivi des travaux du conseil de développement ainsi que des moyens techniques. Le pays assure la prise en charge de frais sur la base du programme d'actions et des missions du conseil de développement.

Des groupes de travail thématiques constitués en amont de la création du conseil de développement et qui ont contribué à l'élaboration du diagnostic de la charte :

- Cadre de vie,
- Culture, formation, éducation, loisirs,
- Economie,
- Tourisme.

Les commissions du conseil de développement :

- Communication,
- Formation,
- Déchets,
- Fait associatif.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

Une participation à l'élaboration de la charte de développement : les groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre de la démarche DRS ont produit les éléments permettant d'alimenter le diagnostic de la charte de pays. Le conseil de développement a étudié les propositions des groupes de travail et les a confrontées avec les priorités des personnes qualifiées et des élus locaux.

Une réflexion sur la gestion des déchets à la demande du pays (gestion, réduction à la source...). Le conseil de développement réfléchit à des propositions d'actions.

Des actions de formation à destination du conseil de développement :

- Les formations animateurs-auditeurs dans le cadre de l'expérimentation DRS.
- Une formation au développement durable.
- Une soirée de formation au fonctionnement du territoire qui a présenté, sur la base d'exemples, les missions du pays et les compétences des communautés de communes.
- La découverte du pays Sud Charente : visite de terrain d'une journée.

L'élaboration d'outils de questionnement et d'évaluation au regard du développement durable par la commission Formation.

Des rencontres des 4 conseils de développement de l'expérimentation DRS : échanges de pratiques et d'expériences.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Un protocole d'accompagnement qui définit la nature et les modalités de partenariat entre le conseil de développement et le syndicat mixte.
- Des séances de formation au développement durable réalisées par les membres du conseil de développement à destination des élus locaux.

LIEN AVEC LA POPULATION

- Le questionnaire au lancement de la démarche (cf historique de création).
- L'association de la population via les groupes de travail initiaux qui sont mobilisés sur certaines questions par le conseil de développement.
- Les commissions du conseil de développement peuvent être ouvertes, selon l'ordre du jour, aux habitants.
- Les séances plénières se déroulent tout à tour sur différentes communes du pays. Chaque habitant a connaissance du lieu et de la date de la réunion. Chaque maire peut inviter les habitants à participer à une séance organisée sur sa commune.

COMMUNICATION

- La lettre du conseil de développement du pays Sud Charente « Kétoukestion ? » adressée à l'ensemble des foyers du pays.
- Le site Internet de l'expérimentation régionale DRS : <http://www.parole-publique.com>

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

A partir de septembre 2004 :

- Un appel à candidatures afin de renouveler la composition du conseil de développement et de mobiliser de nouveaux membres.
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte et de ses actions.

CONTACTS

Danièle BOUSSEAU, Présidente du conseil de développement
 Sylvain BRISA, Chargé de mission charte de développement durable
 Tél. : 05 45 98 18 52
 Courriel : pays.sud-charente@wanadoo.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle

140009 habitants (Insee RGP 99)/ 18 communes
La Rochelle : 76584 habitants
Projet d'agglomération adopté par les élus
communautaires en Juillet 2003

Le conseil de développement

Création en Février 2001
Composition : 28 membres
Président du conseil de développement : André DUBOSC
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Les personnes présentes au sein du conseil de développement ont été « repérées » et désignées par le conseil communautaire par délibération en décembre 2000. La première réunion, officialisant la création de la structure, a eu lieu le 1^{er} février 2001.

COMPOSITION

Le conseil de développement est organisé en 4 collèges :

- Collège du monde économique (entreprises et chambres consulaires),
- Collège syndical (salariés, confédérations syndicales, MEDEF),
- Collège du monde associatif et des milieux éducatifs et sociaux,
- Collège des personnes qualifiées.

Les membres du conseil de développement sont nommés pour 3 ans, renouvelable une fois.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil communautaire a doté le Conseil de développement de **missions** allant au-delà de celles requises dans la loi Voynet. En effet, le conseil de développement est associé à l'élaboration et au suivi du projet d'agglomération. Il dispose également d'une capacité d'autosaisine (ne se limitant pas aux strictes compétences de la communauté d'agglomération). Le conseil communautaire peut également saisir le conseil de développement pour toute question touchant la communauté d'agglomération.

Des moyens : le conseil de développement dispose de l'appui du service Etude et Prospective de la communauté d'agglomération ainsi que de lignes budgétaires clairement identifiées au sein du budget du service précédemment cité. Celles-ci permettent ainsi au conseil de développement de faire appel à des prestataires extérieurs afin d'alimenter leurs réflexions (exemple: étude de faisabilité d'un centre d'interprétation du port de La Pallice).

Des commissions thématiques : le conseil de développement travaille en séances plénières préparées par les sept groupes de travail thématiques :

- PDU, transports
- Développement économique endogène
- Développement durable, énergie
- Habitat
- Nouveau Tourisme
- Cohésion sociale
- Enseignement supérieur, recherche

A ce jour, 27 séances plénières et une soixantaine de réunions des groupes de travail ont été organisées.

REFLEXIONS ET TRAVAUX ENGAGES

- Le conseil de développement a été associé à l'élaboration du projet d'agglomération, avec comme ambition d'aller au-delà du cadre imposé par le projet d'agglomération. A ce titre, il a travaillé sur quatre thématiques :

- L'habitat
 - Le développement durable
 - Le tourisme
 - L'emploi
- Il s'est également auto-saisi d'un certain nombre de thèmes de réflexions (tourisme, circulation et déplacements, énergie) qui ont donné lieu à la rédaction de rapports et d'avis ;
- Déplacements, transports et multimodalité
 - La Pallice retrouvée (projet d'intégration du port de La Pallice dans la ville par l'intermédiaire d'un centre d'interprétation du port en activité sur le site)
 - Développement portuaire
 - Evolution de l'emploi
 - Energie (développement durable)
 - Avis du 13 mai 2003 sur le projet d'agglomération
- Le conseil de développement a contribué à lancer une réflexion sur la reconversion du sas de la base de sous-marins du port de La Pallice en Maison du Port.

ARTICULATION AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES

- Le conseil de développement de La Rochelle ne compte pas d'élus parmi ses membres.
- Le lien avec les élus communautaires a été assuré par plusieurs rencontres entre le conseil de développement, le Président de la Communauté et les élus de l'agglomération à l'occasion de bureaux ou de conseils communautaires. Ces temps d'échanges sont l'occasion, pour le conseil de développement de présenter ses travaux et réflexions et de procéder à des calages éventuels en matière de fonctionnement et d'organisation. Ils ont été particulièrement importants dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération.
- A noter également la participation en 2003 des membres du conseil de développement au forum annuel organisé par les élus communaux de l'agglomération sur le thème du projet d'agglomération.

LIEN AVEC LA POPULATION

Cet aspect ne fait pas partie des objectifs assignés par le conseil communautaire au conseil de développement.

COMMUNICATION

Le conseil de développement ne dispose pas d'un support de communication qui lui est propre. En revanche, il a une adresse Internet personnelle : cld@cda-larochelle.org

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Un élargissement du conseil de développement est envisagé : le nombre de membres passerait alors de 28 à 36. Seraient également associés les conseils de développement des territoires voisins (Ile de Ré, Pays d'Aunis et Rochefortais) par l'intermédiaire de leur président.
- Les perspectives de travail n'ont pas encore été clairement identifiées après l'élaboration du Projet d'agglomération. Cependant, trois thèmes d'auto-saisine demeurent d'actualité (la cohésion sociale, les déplacements, l'habitat)

CONTACTS

André DUBOSC, Président du conseil de développement
Camille BOURON, Chargé d'études Service Etudes et prospective
Tél. : 05 46 51 50 00
Courriel : bouyon@cda-larochelle.org
Site : <http://www.agglo-larochelle.org>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROYANNAIS

La Communauté d'Agglomération du Pays Royannais

65666 habitants (Insee RGP 99)/ 31 communes
 Royan : 17102 habitants
 Projet d'agglomération adopté à l'unanimité par les élus communautaires en janvier 2004

Le conseil de développement

Création le 14 mai 2001
 Composition : 61 membres
 Président du conseil de développement : Jean-Bernard PRUDENCIO
 Statut : informel
 Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

La mise en place du conseil de développement a commencé en février 2001. Le collège des représentants des communes a été constitué sur proposition de chaque commune.

Sur proposition de leur organisme de tutelle (entreprises, associations, syndicats, chambres consulaires, établissements d'enseignement), la candidature des autres membres (représentants es qualité) a été validée par le conseil communautaire.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 7 collèges :

- Représentants des communes (élus ou représentants de la société civile),
- Représentants lycéens, les représentants des organismes à caractère social,
- Représentants des chambres consulaires,
- Représentants du monde associatif,
- Personnalités qualifiées,
- Experts.

Le conseil de développement élargit ses consultations à toute personne susceptible de contribuer par ses compétences au projet d'agglomération.

Sa composition est évolutive, en fonction de l'avancée de la démarche de projet. Les membres ont un mandat de 3 ans renouvelable.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Créé alors que le territoire était encore un pays, ce conseil de développement d'agglomération conserve les prérogatives d'un conseil de développement de pays (son rôle est ainsi plus important dans l'élaboration du projet). Parmi les **missions** confiées par le conseil communautaire au conseil de développement :

- Il sera associé à l'évaluation de la portée des actions proposées dans le projet d'agglomération
- Il dispose d'une capacité d'auto-saisine
- Il peut être saisi d'une mission par le conseil communautaire.

En raison d'une bonne lisibilité sur le territoire des actions qu'il a pu mener et de la reconnaissance dont il fait l'objet, le conseil de développement a été sollicité par diverses structures (associations) afin de réaliser un travail d'expertise démocratique.

Des moyens : l'animation, le fonctionnement et le secrétariat du conseil de développement sont assurés par le personnel de la Communauté d'Agglomération. Il peut solliciter la Communauté d'Agglomération pour la prise en charge éventuelle d'études complémentaires.

Des commissions thématiques : elles sont au nombre de 6 (regroupant chacune environ 15-20 membres)

- Cadre de vie et services aux habitants
- Activités traditionnelles du territoire
- Enfance, jeunesse, formation, insertion
- Economie, emploi et secteurs d'activités
- Environnement et paysage, patrimoine naturel et culturel, tourisme durable
- Tourisme.

Sur certains sujets plus pointus, création de sous-groupes de travail restreints.

REFLEXIONS ET TRAVAUX ENGAGES

– Le projet d'agglomération :

Le conseil de développement a piloté les réflexions qui ont permis d'élaborer le projet d'agglomération, de Novembre 2001 à Juin 2003.

Les priorités de développement ont été déterminées, à partir du croisement du diagnostic du territoire, des propositions du conseil de développement, des résultats issus des questionnaires adressés à l'ensemble des ménages du territoire (35 000) portant sur la perception du territoire et de son devenir, des propositions formulées lors des rencontres publiques, des rencontres avec l'ensemble des maires du territoire afin de connaître leurs projets et attentes pour les années à venir.

L'ensemble des travaux réalisés (diagnostic, scénarii, axes stratégiques, propositions d'actions) a été validé par le conseil de développement réuni en séance plénière. Les propositions réalisées par le conseil de développement ont été examinées favorablement par l'assemblée des maires et par le conseil communautaire.

Au total, ce sont plus de 1500 personnes qui ont apporté leur contribution au projet.

ARTICULATION AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES

- L'interface entre le conseil de développement et la Communauté d'Agglomération est assurée par un groupe de travail de 10 membres désignés par l'assemblée communautaire.
- Des temps d'échanges ont également eu lieu entre:
 - Les assemblées du conseil communautaire et du conseil de développement
 - les maires des communes de la communauté d'agglomération et le président du conseil de développement
 - les commissions thématiques du conseil communautaire et du conseil de développement (l'enjeu étant de s'assurer de la cohérence entre les propositions du conseil de développement et les projets déjà engagés au sein des commissions de l'exécutif intercommunal).

LIEN AVEC LA POPULATION

Organisation de réunions d'informations publiques réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, visant à faire état des réflexions menées par le conseil de développement :

- quatre rencontres lors de la phase de diagnostic,
- une douzaine lors de la phase de restitution des propositions

COMMUNICATION

Sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, un lien permet aux citoyens intéressés par la démarche participative initiée sur le territoire de faire acte de candidature pour participer aux réflexions menées par le conseil de développement.

Fin 2003, un numéro spécial du magazine de l'agglomération, « Pays Royannais », a été consacré au conseil de développement. Il a été largement diffusé dans tous les foyers du territoire.

Le conseil de développement contribue actuellement à la réalisation d'un document de communication, ludique et pédagogique, exposant les orientations retenues dans le projet d'agglomération.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Travail sur la concrétisation des propositions, sur la mise en œuvre des projets
- Le SCOT
- Collaboration sur certains grands projets portés par l'agglomération
- Travail sur de nouvelles thématiques : le réseau cyclable, les zones humides

CONTACTS

Jean-Bernard PRUDENCIO, Président du conseil de développement

Catherine GUEYDAN, Chargée de mission mise à disposition du conseil de développement

Tél : 05 46 22 19 20

Courriel : c.gueydan@pays-royannais.com

Site Internet : <http://www.pays-royannais.com>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS AUNIS

Le Pays d'Aunis

Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
52186 habitants (Insee RGP 99)/ 52 communes
Ville principale : Surgères (17)
Charte de développement en cours de finalisation

Le conseil de développement

Création en mars 2003
Composition : 42 membres
Président du conseil de développement : Roland GERMON
Statut : informel
Règlement intérieur : charte d'engagement des membres

ORIGINES DE LA CREATION

Le Pays a « repéré » les acteurs (associations locales, consulaires, établissements publics, institutions...) qu'il souhaitait solliciter au sein du conseil de développement, à l'issue de rencontres individuelles réalisées dans le cadre d'un diagnostic qualitatif du pays. Il a également reçu un certain nombre de candidatures spontanées.

Les participants au conseil de développement ont été mis en situation lors d'une première réunion, afin de leur présenter les éléments sur lesquels ils seraient amenés à travailler et quel serait le rôle du conseil de développement du Pays d'Aunis.

A l'issue de cette simulation, les structures souhaitant être associées au conseil de développement ont renvoyé une fiche d'identité nommant leur représentant et leur accord de principe. Une charte d'engagement a ensuite été réalisée.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend les membres suivants :

- 33 membres issus de la société civile selon les 3 axes du développement durable (environnement, économie, social):
- 6 élus représentant les collectivités locales ;
- 3 membres des conseils de développement des territoires voisins de Charente-Maritime.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les **missions** confiées par le pays au conseil de développement, le conseil de développement doit :

- s'assurer du niveau de qualité de la charte dans le cadre des préoccupations du territoire
- veiller à l'intégration du développement durable
- se préoccuper de la cohérence des orientations proposées au regard des enjeux identifiés par le diagnostic, du caractère transversal et interdisciplinaire de la charte, de l'ouverture de la charte vers l'extérieur

Moyens : le conseil de développement bénéficie d'une mise à disposition de la part du syndicat mixte de l'équipe technique et des consultants du bureau d'études intervenant auprès du pays dans le cadre de la charte. Les frais liés à la location de salles, de matériel ou à la restauration sont pris en charge par le pays.

Organisation : Le conseil de développement s'est ouvert sur l'extérieur, en mobilisant des personnes repérées par le syndicat mixte et pouvant être associées à la démarche (DDE, Conseil Général, Conseil Régional, CAUE, centres sociaux, associations ...), soit plus de 180 personnes au total. Il a alors organisé 5 groupes de travail en fonction de thématiques clés du diagnostic de territoire :

- environnement
- entreprises
- activité-formation
- habitat-infrastructures
- services

Pour chacun des 3 engagements mis en avant par le conseil de développement, deux référents (un élu/ un non-élu) ont en charge la préparation et l'animation de leur thématique lors des séances plénières du conseil de développement, du Bureau et du Comité syndical.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement** : le conseil de développement a travaillé à l'élaboration du diagnostic « partagé » et à la charte de développement du pays.

Le conseil de développement s'est approprié la lecture du territoire réalisée par l'équipe conjointe et par une approche sensible des acteurs du territoire et a ouvert la concertation lors de 2 séances d'ateliers (répartis selon les groupes de travail cités ci-dessus) intitulés « Constats » et « Qualification du territoires et propositions ».

Il a ensuite dégagé trois engagements forts pour le territoire. Le conseil de développement s'est alors réparti en 3 groupes (1 par enjeux) et a organisé six journées de réflexion (deux pour chaque enjeu) permettant d'élaborer un projet stratégique.

Actuellement, le conseil de développement travaille sur l'écriture de la charte, au sein d'une démarche qualité, permettant d'envisager la cohérence entre la charte et le contrat et surtout de s'assurer de la qualité des projets au regard du développement durable.

- **Réflexion sur les éoliennes**
- Le bureau du conseil de développement travaille actuellement sur une **grille de lecture des projets au regard du développement durable**

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Les élus sont présents au sein du conseil de développement
- A cela s'ajoute un dispositif particulier, appelé Comité de pilotage, dont une des missions est d'assurer le lien entre le conseil de développement et le bureau du syndicat mixte du pays.
Composé de 10 élus (5 hommes et 5 femmes représentatifs du territoire), le comité de pilotage est chargé de porter, piloter et orienter techniquement la démarche. Il constitue un vecteur informationnel vers le bureau du syndicat mixte, les EPCI, les 750 conseillers municipaux et le conseil de développement.
Pour y parvenir, il a été chargé de définir la méthodologie de la Charte et la constitution du Conseil de développement. Il a contribué à la réalisation d'outils de communication entre les membres et vers les EPCI (dont ils sont les porte-paroles) et le comité syndical. Dans ce cadre, les membres du comité de pilotage sont allés en binôme présenter la démarche charte de pays à l'ensemble des conseils municipaux du pays d'Aunis.
- Le lien entre le conseil de développement et les élus du pays est également assuré par la structuration de la restitution des travaux autour des trois engagements. En effet, il a été décidé de nommer deux référents par axe, un élu et un non-élu, afin de préparer et d'animer les réunions plénières.
- Une rencontre entre le conseil de développement et le syndicat mixte a lieu tous les ans.

LIEN AVEC LA POPULATION

Il n'y a pas de contact à ce jour entre le conseil de développement et la population.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Il est envisagé d'associer le conseil de développement à l'élaboration du SCoT du Pays d'Aunis.
- Evaluation de la Charte de développement (travail en cours sur les critères d'évaluation des projets)

CONTACTS

Roland GERMON, Président du conseil de développement

Marianne JUIN, Coordinatrice du pays

Tél : 05 46 01 20 09

Courriel : m.juin@pays-aunis.fr

Site Internet : <http://www.pays-aunis.fr>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE

Le pays de l'île de Ré

Communauté de communes de l'île de Ré
16499 habitants (Insee RGP 99)/ 10 communes
Ville principale : Saint-Martin-de-Ré
Charte de développement en cours de finalisation

Le conseil de développement

Création en novembre 2002
Composition : 30 membres
Président du conseil de développement : Thierry POITTE
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

En Janvier 2002, un document méthodologique a été réalisé par le chargé de mission du pays afin que les élus communautaires valident la mise en place du conseil de développement du Pays de l'île de Ré.

Il a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en conseil communautaire en février 2002.

Une douzaine d'articles de presse a permis de sensibiliser une grande partie de la population rétaise.

Deux réunions d'information sur le conseil de développement ont été organisées par le pays en avril et mai 2002.

Plusieurs thématiques ont été définies par les participants, 9 commissions, rassemblant plus de 300 inscrits, se sont constituées puis réunies à partir du mois de juin 2002.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est organisé en trois collèges :

- 1/3 d'élus (10 élus cooptés, soit 1 désigné par chaque conseil municipal) ;
- 1/3 de partenaires économiques, sociaux et culturels désignés, de façon démocratique au sein de chaque commission par les participants, comme rapporteurs au conseil de développement ;
- 1/3 de représentants du monde associatif rétais ou de citoyens désignés également au sein des commissions mises en place.

Le président du conseil de développement ne peut pas appartenir au collège des élus.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de développement comprend un **bureau** de 5 membres (le président, un vice-président, un secrétaire et deux membres).

Le conseil de développement bénéficie d'une **subvention** affectée par la communauté de communes et correspondant aux frais de fonctionnement et aux abonnements à des magazines portant sur le développement local.

Les **neuf commissions de travail** fonctionnent de façon autonome depuis le mois de juin 2002. Elles sont libres et ouvertes sur la durée, à toute personne intéressée. Chacune d'entre elles est animée par un animateur/participant avec l'appui éventuel du chargé de mission de la communauté de communes.

Elles fixent leur ordre du jour, font appel à des intervenants extérieurs.

Le conseil de développement se réunit en séance plénière tous les mois, les groupes de travail se réunissant de façon aléatoire, selon l'état d'avancement de la réflexion.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement** : le conseil de développement a constitué une force de proposition pour les élus. Il a produit un dossier, intégrant des fiches thématiques, qu'il a transmis aux élus communautaires en janvier 2004, afin de traduire leur point de vue sur le devenir du territoire. A partir de ces éléments, le conseil communautaire a hiérarchisé et priorisé les propositions faites par le conseil de développement et a déterminé des orientations.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Elle est assurée par les élus présents au sein du conseil de développement.
- Le bureau de la Communauté de Communes et le bureau du conseil de développement se sont réunis à 2 reprises.
- Une présentation de la charte par les élus communautaires a eu lieu devant les membres du conseil de développement en mai 2004. Par la suite, les membres de ce conseil dernier ont émis un avis sur les orientations qui avaient été déterminées par le pays, et ont fait part de quelques modifications à apporter au document.

LIEN AVEC LA POPULATION

- Les neuf commissions de travail fonctionnent de façon ouverte, permettant ainsi un contact permanent avec la population.
- Le conseil de développement a organisé en décembre 2003 une réunion publique présentant les conclusions des réflexions conduites au sein des commissions thématiques et des séances plénières. Elle a mobilisé environ 150 personnes.

COMMUNICATION

- Le conseil de développement ne dispose pas de support de communication qui lui est propre. A noter toutefois la parution de deux pages dans le dernier bulletin de la communauté de communes (juillet-août 2003) sur la charte et le conseil de développement (pages rédigées par le conseil de développement).
- Le conseil de développement fait également l'objet d'encarts fréquents dans la presse locale.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Organiser des réunions sur des thématiques clés pour le territoire
- Une rencontre annuelle dans la perspective d'un suivi des actions engagées dans le cadre de la charte.

CONTACTS

Thierry POITTE, Président du conseil de développement
José CORREIA, Chargé de mission conseil de développement et charte
Tél : 05 46 09 00 97
Courriel : developpement.pays@cc-iledere.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS MARENNES OLERON

Le pays Marennes Oléron

Convention entre la communauté de communes du Bassin de Marennes et celle de l'île d'Oléron
32 479 habitants (Insee RGP 99)/ 15 communes
Ville principale : St Pierre d'Oléron (17)
Charte de développement validée par les élus du pays en mars 2004

Le conseil de développement

Création en janvier 2003
Composition : 36 membres
Présidente du conseil de développement : Annie CHARTIER
Statuts : Association loi 1901 déclarée
Règlement intérieur : oui
Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire (DRS)

HISTORIQUE DE CREATION

En 2002, les représentants des 15 communes des Communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes se sont réunis en « Conseil de Pays » afin de valider les modalités de mise en place du conseil de développement.

Cette constitution s'est appuyée sur la démarche participative organisée dans le cadre de l'expérimentation régionale DRS : en 2001, consultation large de la population par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des 15 676 foyers du pays (17% de réponses). Restitution de l'enquête faite auprès des élus et de la population avec l'organisation de sept réunions publiques sur l'ensemble du territoire, permettant le recueil des préoccupations des habitants.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est organisé en 3 collèges réunissant chacun 12 membres:

- Les Elus, désignés par leurs pairs. Les élus choisis ont été de préférence des élus qui avaient participé à des groupes de travail ou des élus référents de l'expérimentation,
- La « Population », désignée par les différents groupes de travail et d'animateurs auditeurs,
- Les personnes qualifiées, rassemblant des experts ou par appel à candidature.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Deux conventions étaient signées avec les présidents des communautés de communes. Elles fixent d'une part les modalités matériels et logistique (dont la mise à disposition d'une chargée de mission du pays) et d'autre part les relations entre le conseil de développement et les élus du pays.

Des animateurs bénévoles ont été formés aux problématiques de développement local et à la conduite de projet, aux techniques d'animation, de médiation et de communication. Ces **Animateurs Auditeurs** ont animé avec un technicien du pays des réunions publiques et des groupes de travail thématiques, pour la synthèse des travaux, pour la définition et la composition du conseil de développement.

Au total, 110 personnes ont pris part aux séances de travail liées à la charte de développement. Six **groupes de travail**, basés sur le volontariat, étaient organisés suite aux résultats de l'enquête :

- Equilibrer la vie à l'année et les activités touristiques
- Culture et activités sportives
- Qualité et aménagement du territoire
- Transport, circulation et déplacement
- Développement économique et formation
- Santé et social

De nouvelles commissions de travail peuvent être organisées en fonction des projets du conseil de développement : exemple de la mise en place d'un groupe sur les Technologies de l'Information et de la Communication.

Le **Bureau** du conseil de développement est composé de 5 personnes il est chargé de préparer et d'animer les séances plénières.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- Elaboration et rédaction de la **charte de développement**.
- Réalisation, dans le cadre de l'animation de l'expérimentation DRS, d'un **outil d'évaluation** sur le conseil de développement.
- Rédaction d'une **grille de questionnement**, dans une approche de développement durable, pour les porteurs de projet publics et privés.
- A la demande du Président de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron, collaboration à la réflexion sur le projet d'un **complexe aquatique** avec une participation aux voyages d'étude, au groupe de travail de la communauté de communes et une proposition du conseil de développement d'élaboration d'un questionnaire à destination du grand public.
- Echange avec le conseil de développement du pays Rochefortais sur le thème de « l'après charte ».

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Convention signée avec les élus des deux communautés de communes du pays pour établir les relations entre les membres du bureau du conseil de développement et celui du pays.
- La Présidente du conseil de développement rencontre tous les deux mois les élus du pays pour un échange sur les travaux et réflexions.
- Pour la rédaction de la charte, mise en place d'une « commission mixte » composée d'élus du pays et de membres du conseil de développement avec des réunions hebdomadaires.

LIEN AVEC LA POPULATION

Consultation de la population en 2001.

En juin 2004, organisation de 5 réunions publiques pour une présentation du conseil de développement du pays (perspectives d'organiser 2 autres réunions en septembre 2004).

COMMUNICATION

Plaquette de présentation du conseil de développement distribuée dans tous les foyers en 2004.

Articles dans la presse locale et dans la page consacrée au pays dans les bulletins d'information des deux communautés de communes.

Site Internet de l'expérimentation régionale DRS : <http://www.parole-publique.com>

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Deux nouveaux groupes de travail sont mis en place pour que le conseil de développement participe à la réflexion sur le projet de la Cité de l'huître et sur le Schéma de Cohérence Territoriale du pays (SCOT).

Travail sur l'évaluation de la charte de développement.

CONTACTS

Annie CHARTIER, Présidente du conseil de développement

Sandrine DI DIO, Chargée de mission conseil de développement et charte de pays

Tél : 05 46 47 24 68

Courriel : sdidio@wanadoo.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS ROCHEFORTAIS

Le pays Rochefortais

Syndicat Mixte du Pays Rochefortais
57 050 habitants (Insee RGP 99)/ 26 communes
Ville principale : Rochefort (17)
Charte de développement et projet d'agglomération validés par les élus en décembre 2003.
Pays reconnu par la loi Urbanisme et Habitat le 26/04/04

Le conseil de développement

Création en octobre 2002
Commun au Pays et à la Communauté d'agglomération du pays Rochefortais
Composition : 36 membres
Président du conseil de développement : Nicolas FAUCHERRE
Statut : informel
Règlement intérieur : non

HISTORIQUE DE CREATION

Une liste d'acteurs exhaustive a été pré-identifiée par les techniciens en coopération avec la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, la Communauté de Communes Sud Charente et les acteurs du territoire (ex : chambres consulaires...).

Une liste finale restreinte a été adoptée par les élus du syndicat mixte du Pays Rochefortais.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 6 collèges de taille équivalente :

- Elus,
- Acteurs du domaine social,
- Domaine culturel,
- Domaine économique,
- Domaine environnement et patrimoine,
- Membres associés (1 représentant de l'institution militaire et des représentants des conseils de développement des territoires voisins). Ils participent aux réflexions mais ne participent pas au vote des décisions du conseil de développement.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

La co-élaboration de la charte de développement avec le syndicat mixte.

Un bureau informel composé du président et des deux vice-présidents qui prépare les rencontres plénières.

Des moyens mis à disposition : un chargé de mission du pays dont une des missions est l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques. Une ligne budgétaire est identifiée dans le budget du pays.

Les travaux du conseil de développement se déroulent en assemblée plénière ce qui a permis de confronter les points de vue et de construire une vision partagée.

Des séances de travail ont été organisées, autour de 3 grands enjeux du pays, pour contribuer à l'élaboration de la charte de développement :

- Identité du territoire,
- Développement économique et l'emploi,
- Cohérence territoriale.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- La participation à l'élaboration de la **charte de développement** du pays dès octobre 2002 autour des 3 grands enjeux du pays.
- La réalisation d'une synthèse de la charte de développement en cours.
- La perspective, à préciser, de formulation d'un **avis** par le conseil de développement **sur l'élaboration des contrats de pays et d'agglomération**.
- **Une perspective de travaux sur des sujets** qui n'ont pas été jusque là suffisamment approfondis, par exemple **le cadre de vie et les services**.
- **Des rencontres de l'Estuaire** : manifestation grand public sur le patrimoine de l'estuaire de la Charente auxquelles le conseil de développement a participé en juillet 2002.
- **Une rencontre des conseils de développement** des agglomérations de La Rochelle, Royan et du pays Rochefortais sur le thème de l'habitat en juillet 2003.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Deux réunions entre les élus et le conseil de développement sur l'élaboration de charte de développement : pour la restitution du diagnostic puis de la totalité de la charte de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

La réflexion future pourra intégrer cette dimension.

COMMUNICATION

Des articles de presse.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Une réflexion sur les travaux et l'organisation du conseil de développement.

CONTACTS

Nicolas FAUCHERRE, Président du conseil de développement.
Frédéric ANÉ, Chef de projet charte, conseil de développement et SCOT.
Tél. : 05 46 87 74 43
Courriel: pays.rochefortais@wanadoo.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES VALS DE SAINTONGE

Le pays des Vals de Saintonge

Syndicat mixte du pays des Vals de Saintonge
51 876 habitants (Insee RGP 99)/ 117 communes
Ville principale : St Jean d'Angely (17)
Charte de développement validée par les élus du pays
en juin 2003

Le conseil de développement

Création en octobre 2003
Composition : 50 membres
Pas de président de conseil de développement
Statut : informel
Règlement intérieur : non

HISTORIQUE DE CREATION

La démarche de réflexion prospective est lancée dès 2000 avec une information auprès des 22 000 foyers du territoire avec une invitation à participer à six ateliers de réflexion autour du devenir et du développement du pays. Puis 70 participants (habitants, élus, chefs d'entreprises, partenaires institutionnels...) ont travaillé pour dégager des spécificités et des enjeux territoriaux. Pour l'élaboration de la charte en concertation avec les élus, ces acteurs se sont répartis en quatre commissions de travail thématiques reprenant celles du pays (voir « modalités de fonctionnement »). Après la validation de la charte par le syndicat mixte du pays, les 50 membres du conseil de développement étaient désignés par chacune des commissions thématiques du syndicat en fonction des participations mobilisées tout au long de la démarche et des enjeux dégagés.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est organisé en deux collèges :

- Socioprofessionnels : 22 personnes issues des structures locales impliquées dans le territoire,
- Elus : 28 personnes, représentant les membres du Syndicat mixte du pays des Vals de Saintonge.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil sont répartis en trois commissions thématiques:

- Aménagement de l'espace, agriculture, développement économique,
- Tourisme, patrimoine, culture,
- Habitat, service, urbanisme.

La communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont reprises par le conseil de développement dans une approche transversale et abordées par chacune des commissions.

Chaque commission est présidée par un élu désigné par le syndicat mixte. Le suivi-animation est assurée par l'ensemble des chargés de mission thématiques du pays qui sont mis à disposition du conseil de développement. C'est le président du pays qui « ouvre » les séances plénière du conseil de développement.

En fonction des sujets, de nouvelles commissions spécifiques peuvent être créées ou élargies à différentes catégories d'acteurs susceptibles d'apporter des connaissances sur les thèmes abordés.

Parmi les missions du conseil de développement : la consultation, la participation et le suivi de la charte de développement et du programme d'actions. Possibilité d'auto saisine sur des problématiques locales, en matière économique et sociale.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- Elaboration et rédaction de la charte de développement.
- Création d'un portail économique pour le site Internet du pays, mise en ligne prévue pour début 2005.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Présence des élus au sein du conseil de développement dans un collège. Les membres du conseil de développement participent aux commissions thématique du pays.

Le conseil de développement est défini comme un organe de saisine par les élus locaux pour avis et expertise.

LIEN AVEC LA POPULATION

Consultation en 2000 de l'ensemble de la population du pays.

COMMUNICATION

Parution d'articles de presses aux étapes importantes de la charte de développement.

Dans la page d'accueil du site Internet du pays : une entrée « Aménager le territoire » puis « la charte de territoire » où la démarche est présentée.

PERSPECTIVES

- Préciser les règles et procédures au sein du conseil de développement
- Rôle à venir dans la mise en œuvre de la charte de développement, le suivi-animation du programme d'actions et son évaluation.
- Collaboration à la création d'un journal d'information du pays.

CONTACT

Emmanuelle GIRAUD-HERAUD, Directrice du pays

Tél : 05 46 33 24 77

Courriel : info@valsdesaintonge.org

Site Internet : <http://www.valsdesaintonge.org>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

La Communauté d'Agglomération de Niort

95 573 habitants (Insee RGP 99)/ 29 communes
Niort (79) : 56 663 habitants
Projet d'agglomération validé par les élus
communautaires en janvier 2004

Le conseil de développement

Création en janvier 2002
Composition : 119 membres
Président du conseil de développement, par intérim : Philippe
BOURON
Statut : informel
Règlement intérieur : oui
Expérimentation Unadel « Pour des conseils de développement
participatifs »

HISTORIQUE DE CREATION

Dans le contexte d'élaboration du projet d'agglomération, les élus ont désigné un groupe de personnes pour mener une réflexion et faire une proposition de constitution de conseil de développement (rencontre des maires, repérage d'acteurs...). Les 350 personnes identifiées ont été sollicitées individuellement puis invitées à une réunion d'information. Puis démarche personnelle d'inscription pour participer au conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

A sa création, le conseil de développement était composé de 119 membres, organisé en 6 groupes :

- Economie-emploi (44 représentants),
- Enseignement-culture-famille, (21 représentants),
- Lutte contre l'exclusion (17 représentants),
- Qualité de vie (19 représentants),
- Population issue de l'immigration (2 représentants),
- Personnes qualifiées (15 représentants).

A l'exception du collège des personnes qualifiées, ce sont les différentes structures (associations, entreprises, institutions etc.), en tant que personnes morales, qui sont membres du conseil de développement. Les structures ont désigné nominativement un représentant.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le mode d'organisation est informel, sans statut juridique spécifique.

Constitution d'un Bureau de 12 membres titulaires élus au sein des différents collèges du conseil de développement pour une période de trois ans. Ce Bureau élit le Président du conseil, il se réunit tous les mois. Suite à la démission du Président, un appel à candidature est lancé au sein du conseil de développement. Philippe BOURON, chef d'entreprise, assure la présidence par intérim jusqu'à la fin de l'année 2004.

Le conseil de développement fonctionne par groupes de travail transversaux ouverts à tous les membres. Ces groupes sont institués à la demande de la Communauté d'Agglomération de Niort ou en fonction des centres d'intérêt du conseil de développement. Dans ses missions : auto saisine du conseil de développement.

Pour son fonctionnement, le conseil de développement dispose d'une ligne budgétaire spécifique de la CAN pour la prise en charge des frais de déplacement des membres et d'une mise à disposition partielle d'un poste de chargé de mission et d'une secrétaire.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- Contribution du conseil de développement par la rédaction d'un rapport sur la première version du **projet d'agglomération** en juin 2002, puis en janvier 2004. Méthode de travail de la concertation définie par le conseil et la consultation de la population avec l'organisation de quatre forums publics sur quatre thématiques : Aménagement du territoire et qualité de vie – Environnement - Développement économique - Equipements sportifs, culturels et patrimoine.
- Travail sur la question des **ordures ménagères**, des collectes et des filières de traitement : enquête auprès de la population avec une restitution auprès des élus.
- Réflexion sur la gestion des **livres des bibliothèques** à l'échelle de la CAN.
- Inventaire des réseaux et des actions publiques/privées de **développement économique**.
- **Prospective sur l'agriculture** du territoire de la CAN, en collaboration de la Chambre d'agriculture et de l'ADASEA.

ARTICULATION AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES

Les réunions mensuelles du Bureau du conseil de développement s'organisent successivement dans chaque commune membre de la communauté d'agglomération. Le maire (voire d'autres personnes concernées) est invité, assure l'accueil, présente sa commune et participe aux débats.

Le conseil de développement a désigné ses représentants, parmi les volontaires, pour participer aux groupes de travail de la CAN sur le Projet d'agglomération, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

LIEN AVEC LA POPULATION

Organisation de quatre forums publics, annoncés par voie de presse, dans le cadre de la production d'un avis sur le projet d'agglomération- 1^{ère} version- en juin 2002.

COMMUNICATION

- Dans le **magazine communautaire** trimestriel « Territoire de vie », intégration des productions et réflexions du conseil de développement.
- Communication par des articles de **presse** ponctuels.
- Panneaux d'information sur le conseil de développement présentés au stand de la CAN lors de la Foire-expo de Niort en 2003.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Réflexion sur l'évolution des compétences de la Communauté d'agglomération de Niort.

CONTACTS

Philippe BOURON, Président intérimaire du conseil de développement

Olivier CUBAUD, Chef de projet d'aménagement de l'espace (projet d'agglomération, SCOT, Conseil de développement)

Tél : 05 49 78 91 57

Courriel : olivier.cubaud@agglo-niort.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BOCAGE BRESSUIRAIS

Le pays du Bocage Bressuirais

Syndicat mixte du pays du Bocage Bressuirais
51 090 habitants (Insee RGP 99)/ 20 communes
Ville principale : Bressuire (79)
Charte de développement validée par les élus du pays
en octobre 2003
Pays reconnu par la loi Urbanisme et Habitat le
25/02/2004

Le conseil de développement

Création en octobre 2002
Composition : 63 membres
Président du conseil de développement : Guy-Marie LENNE
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Les membres de la société civile ont été désignés par les organisations, quand celles-ci étaient identifiées (exemple des Chambres consulaires, du CBE etc.) ou par désignation au sein des représentants des associations participant à la réunion de présentation de la démarche du Pays, de la Charte de développement durable et du rôle du conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est organisé en 8 groupes:

- Elus et collectivités (16 membres),
- Economie (14 membres),
- Social, logement, famille (10 membres),
- Jeunes (2 membres),
- Emploi, formation, éducation (8 membres),
- Tourisme, culture, patrimoine, Technologies de l'Information et de la Communication (8 membres),
- Environnement, paysage (4 membres),
- Personnes qualifiées (1 membre).

A ces membres permanents, s'ajoutent des membres associés et consultés. Les commissions thématiques sont ouvertes aux personnes qui souhaitent y participer.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2002 a été consacrée à l'organisation interne du conseil : règlement intérieur, élections du Président et des Vice-Présidents et la répartition des rôles entre le bureau et le conseil de développement.

Le conseil de développement s'est rencontré tous les deux mois et a participé parallèlement à toutes les réunions d'élaboration de la charte de développement aussi bien dans le cadre de réunions plénières (diagnostic, futur souhaité et restitution) que dans des commissions de travail.

Une relance de la mobilisation a eu lieu, une fois la charte validée afin de savoir si les membres qui n'avaient pas participé à la démarche jusqu'alors souhaitaient toujours être associés au conseil de développement.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

Le conseil de développement a été associé à l'élaboration de la charte de développement. En 2003, il a travaillé autour de 2 axes de travail en lien avec la charte:

La place des jeunes dans l'élaboration de la charte,

Comment concilier vie professionnelle et vie familiale ? (la meilleure utilisation du temps libre, la diversification de l'offre en matière de structure d'accueil à l'enfance et les services à la personne).

Les orientations du conseil de développement en 2004 étaient fixées en début d'année et s'organisaient en 3 commissions :

- Offres de soins (de l'hôpital à l'aide à domicile...),
- Transport (état des lieux et analyse des besoins...),
- Offre commerciale (état des lieux, disparités, demande des jeunes...).

Les conclusions de ces travaux devraient être présentées en septembre 2004.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Information auprès des maires et des conseillers municipaux des 20 communes que regroupe le pays par le biais des bureaux et comités syndicaux.

Réunions semestrielles entre le conseil de développement et le Pays afin de procéder à la restitution des travaux du conseil et de procéder, si besoin est, à un calage (missions, fonctionnement ...).

LIEN AVEC LA POPULATION

Consultation large pour une sensibilisation et information des acteurs socioprofessionnels du territoire et l'organisation d'une réflexion sur le devenir du territoire.

Information par voie de presse pour l'ensemble de la population.

Dans le cadre de la réflexion sur la place des jeunes dans l'élaboration de la charte, une enquête a été réalisée auprès des jeunes de 16 à 25 ans, avec un retour de 369 questionnaires. Ces éléments ont permis de prendre en compte les principales attentes des jeunes dans l'élaboration de la charte.

COMMUNICATION

- Sur la page d'accueil du site Internet du pays : une entrée « Charte de territoire » puis « Conseil de développement ».
- Lettre d'information numérique développant des articles sur le conseil de développement.
- Une étude réalisée par le conseil de développement sur les jeunes a fait l'objet d'une communication par voie de presse en 2003.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement sera amené à travailler sur l'évaluation de la charte de développement. A ce jour, les modalités de travail n'ont pas encore été définies.

CONTACTS

Guy-Marie LENNE, Président du conseil de développement

Delphine CHESSERON, Chargée de mission développement local de pays

Tél : 05 49 81 19 00

Courriel : developpement@paysbocagebressuirais.com

Site Internet : <http://www.paysbocagebressuirais.com>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE GATINE

Le pays de Gâtine

Syndicat mixte d'action pour l'expansion de la Gâtine (SMAEG)
75 662 habitants (Insee RGP 99)/ 99 communes
Ville principale : Parthenay (79)
Charte de développement validée par les élus du pays en novembre 2003
Pays reconnu loi Urbanisme et Habitat : 26/03/04

Le conseil de développement

Création en novembre 2002
Composition : 40 membres permanents
Président du conseil de développement : Jean-Louis POTIRON
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Dès 1998, les élus du pays ont engagé une démarche de réflexion prospective sur le devenir du territoire (Gâtine 2010) en association avec les acteurs du pays regroupés au sein d'une commission prospective. La création du conseil de développement s'est appuyée sur la commission prospective déjà existante.

COMPOSITION

Des membres permanents répartis en différentes catégories d'acteurs :

- Elus (un maximum de 25 % d'élus),
- Associations et habitants,
- Instances départementales (chambres consulaires, fédérations ...).

Le conseil de développement comprend 3 niveaux de participation : les membres permanents puis des membres associés et des membres consultés auxquels il est fait appel ponctuellement. Il accueille, au titre de membre associé, de nouveaux acteurs souhaitant participer aux réflexions.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

- Il est un lieu d'observation, de réflexion et de proposition,
- Il évalue les objectifs et les programmes de développement issus de la charte de développement.

Un bureau composé de 9 personnes. Il est chargé d'animer le conseil de développement, de suivre les commissions de travail et de représenter celui-ci auprès d'acteurs extérieurs.

Des moyens mis à disposition : une chargée de mission du pays dont une des missions est l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques.

Deux commissions de travail :

- Développement durable
- Evaluation

Des membres du conseil de développement participent à certaines commissions et groupes projet du pays en tant qu'acteur et non au titre de représentant du conseil de développement (commissions Tourisme ; Habitat PLH ; Economique,...).

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- La participation à l'élaboration de la charte de développement du pays, dès 1999.
- La conduite d'une démarche d'évaluation des programmes du pays.
- La participation aux réflexions sur le **schéma gérontologique des Deux-Sèvres** et sur la mise en place du Centre Local d'Information et de Coordination du pays (CLIC).
- Le **développement économique** : le pays a organisé à la demande du conseil de développement une demi-journée de réflexion sur ce thème avec des intervenants.
- Une réflexion sur la question **des jeunes** et de leur implication au projet de territoire. Une démarche d'enquête réalisée par l'association Un toit en Gâtine à la demande du pays en s'appuyant sur des réseaux (centre socioculturel, associations de jeunes...).
- Une formation au **développement durable** à destination des membres du conseil de développement et de l'ensemble des élus du pays a été mise en place. Dans ce cadre, une réflexion sur le développement de l'énergie éolienne a été menée.
- Deux soirées inter-conseils de développement :

Sur **l'hôpital Nord Deux Sèvres** (Bocage Bressuirais, Gâtine, Thouarsais.).

Sur **les déchets ménagers**, à l'initiative du Conseil Général 79 (Bocage Bressuirais, Gâtine, Thouarsais, Haut Val de Sèvres).

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Des rencontres régulières entre le bureau du conseil de développement et les élus du pays.

LIEN AVEC LA POPULATION

Certaines réunions du conseil de développement sont ouvertes à toute personne intéressée et sont annoncées par voie de presse.

COMMUNICATION

- La présentation du conseil de développement sur le site Internet du pays.
- Le bulletin de liaison du conseil de développement adressé à chaque membre suite aux réunions du bureau.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement souhaite mener une réflexion sur son fonctionnement et sur la nécessité d'une réorganisation pour mener pleinement son rôle.

CONTACTS

Jean-Louis POTIRON : Président du conseil de développement

Maryline RATEAU : Chargée de mission territoire du Pays de Gâtine

Tél. : 05 49 64 25 49

Courriel : pays-de-gatine@district-parthenay.fr

Site Internet : <http://www.gatine.org>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU HAUT-VAL-DE-SEVRE

Le pays du Haut-Val-de-Sèvre

Syndicat mixte du Pays du Haut-Val-de-Sèvre
28192 habitants (Insee RGP 99)/ 22 communes
Ville principale : Saint-Maixent-l'École (79)
Charte de développement en cours de rédaction

Le conseil de développement

Création en janvier 2004
Composition : 47 membres
Président du conseil de développement : non désigné à ce jour
Statut : informel
Règlement intérieur : proposé

HISTORIQUE DE CREATION

Par l'intermédiaire de la Lettre d'Information du pays, diffusée en juin 2003 dans tous les foyers du territoire, l'ensemble des habitants du pays du Haut Val de Sèvre a été convié à des « Rencontres Participatives », le 5 juillet 2003. Il s'agissait, pour les habitants et les acteurs socio-professionnels et associatifs du territoire de se familiariser avec le pays du Haut Val de Sèvre et de préfigurer ce que serait le conseil de développement.

A cette occasion, les personnes présentes ont pu participer à différents exercices de mise en situation basés sur des travaux issus de cas concrets auxquels d'autres territoires ont été confrontés (exemples : transport de personnes en milieu périurbain et rural, coordination des temps quotidiens).

Les participants à cette première rencontre ont, par la suite, eu à se prononcer sur leur adhésion éventuelle au futur conseil de développement.

En septembre 2003, le pays a constitué une base de données « Pays » référençant plus de 800 acteurs du Pays (acteurs institutionnels, associations, citoyens inscrits lors du 5 juillet, élus) susceptibles d'être intéressés par la démarche participative : le Conseil de Développement « élargi ».

En décembre 2003, ce dernier a été convié aux commissions de travail « diagnostic » de la charte de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement est composé de 5 collèges :

- Elus : 9 sièges (3 par communauté de communes)
- Activités économiques : 10 sièges
- Activités sociales, éducatives et de santé : 15 sièges
- Activités sportives, culturelles et de loisirs : 10 sièges
- Environnement-cadre de vie: 4 sièges

Les associations, présentes au sein de ces collèges, ont été réunies en amont de la constitution du conseil de développement afin de désigner leurs représentants.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Dans un souci de souplesse, le conseil de développement n'a pas souhaité, à ce jour, élaborer un règlement intérieur. Les modalités de fonctionnement (missions, organisation...) feront l'objet d'une réflexion au bout d'un an de fonctionnement, afin de laisser la possibilité aux membres d'expérimenter l'approche participative et de se l'approprier. Les citoyens sont librement invités aux réunions du conseil de développement « élargi ».

Des moyens : l'ensemble de l'équipe du pays est mise à disposition du conseil de développement.

Organisation : le travail au sein du conseil se déroule sous la forme d'ateliers, dont la thématique et le nombre varient en fonction de l'avancée de la démarche de charte.

Dès sa création, en février 2004, quatre ateliers ont été mis en place :

- Emploi / agriculture / tourisme
- Urbanisme / habitat /environnement
- Patrimoine/culture/loisirs/sport
- Personnes âgées et handicapées/jeunesse

En mars 2004, un séminaire a réuni environ 80 personnes autour du thème « Charte de développement durable : vers quel avenir ? ».. A cette occasion, cinq ateliers ont été constitués :

- Environnement/agriculture
- Organisation spatiale
- Tourisme/culture
- Sports/loisirs
- Emploi/insertion/personnes dépendantes

En mai-juin 2004, le conseil de développement « élargi » a organisé deux séries de trois ateliers (appelés ateliers « engagements »), réunissant environ une quinzaine de participants.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement durable** : son élaboration est fondée sur une démarche importante de concertation avec l'ensemble des acteurs et habitants concernés par le développement du territoire,
- Participation à une **rencontre inter-conseils de développement** des Deux-Sèvres sur le thème des déchets ménagers.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Les élus sont présents au sein du conseil de développement.
- Un comité de pilotage, composé de 16 membres, élus du pays, a été créé. Il est chargé de suivre la charte, de valider et d'amender ce qui est proposé par le conseil de développement. Il a également vocation à informer et à assurer le lien avec l'ensemble des élus du territoire sur la démarche de projet de territoire.

LIEN AVEC LA POPULATION

Le conseil de développement constitue une instance participative et consultative du pays ainsi qu'une plateforme d'échanges sur le devenir du territoire. Les citoyens y sont librement associés.

COMMUNICATION

- Le conseil de développement ne dispose pas de moyen de communication propre.
- Le journal du pays, « La Lettre d'Information du Pays du Haut Val de Sèvre » constitue cependant un support de communication non négligeable pour le conseil : en effet, le premier numéro, en juin 2003, a constitué un document d'appel à la population pour la constitution du conseil de développement durable.
- Un site internet de pays est actuellement envisagé, au sein duquel le conseil de développement disposerait d'un espace personnel. Ce support constituerait donc un outil de travail collaboratif pour le conseil de développement (mise en ligne des compte-rendus de séances, forums ...).

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Au bout d'un an de fonctionnement, le conseil de développement sera amené à se prononcer sur ses modalités de fonctionnement (formalisation ou pas) ainsi que sur l'évolution de ses missions et les réflexions sur lesquelles il souhaiterait se pencher.
- Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, le conseil de développement sera associé à des ateliers dits prospectifs, lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) et des orientations générales.

CONTACTS

Caroline BEAUZON, Chargée de mission Charte, conseil de développement

Tél. : 05 49 26 60 32

Courriel : contact@paysduhautvaldesevre.org

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS MELLOIS

Le pays Mellois

Syndicat Mixte d'Action pour L' Aménagement du Pays Mellois
42 602 habitants (Insee RGP 99)/ 78 communes
Ville principale : Melle (79)
Charte de développement en cours de validation

Le conseil de développement

Création en mai 2003
Composition : 40 membres
Président du conseil de développement : élection à venir
Statut : informel
Règlement intérieur : oui
Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire (DRS)

HISTORIQUE DE CREATION

La démarche préalable à la constitution du conseil s'est appuyée sur une participation effective des habitants avec la consultation, en juin 2001, de la population par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des foyers du pays (13% de réponse). Restitution de l'enquête auprès des élus et du public. Organisation de 7 groupes de travail thématiques puis transversaux co-animés par des animateurs-auditeurs, des élus et des techniciens du pays, regroupant 650 personnes : Economie – Emploi – Formation - Social – Habitat, paysage – Tourisme, culture, patrimoine – Environnement – Agriculture - Relations internationales.

La désignation des membres du conseil de développement, pour le collège citoyen, s'est faite au sein de ces commissions.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La répartition en trois collèges était établie dans le cadre de la convention de l'expérimentation DRS. Le conseil de développement se compose de 39 à 49 personnes :

- Citoyens : de 15 à 20 membres, « tout habitant du pays Mellois »,
- Elus : 14 membres, 2 élus par canton nommés par les communautés de communes et 2 élus du syndicat mixte,
- Socioprofessionnels : de 10 à 15 membres (associations socioculturelles ou de développement, chambres consulaires, service sociaux, centre de formation).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'élaboration de la charte, en 2003, **cinq groupes de travail** étaient animés en amont du conseil de développement :

- Ouverture du pays,
- Equilibre des pôles de vie autour des communautés de communes,
- Identité citoyenne,
- Préservation des espaces,
- Groupe prospective (socioprofessionnels).

Un **groupe de coordination**, composé de 6 à 9 membres permanents et de membres volontaires, coordonne le travail des groupes et prépare les séances plénières. Il est reconstitué tous les ans par élection. Il est chargé de nommer le Président et le Vice-président du conseil de développement pour une durée de trois ans (ne seront pas issus du collège d'élus).

Cinq **Animateurs-auditeurs** participent au conseil de développement, ils ont suivi une formation pour assurer leur rôle d'animation au sein des commissions (pendant la période de rédaction de la charte : deux commissions par semaine).

Le conseil de développement se réunit en séance plénière toutes les 6 semaines. Des groupes de travail ponctuels se forment en fonction de réflexion à mener : missions du conseil de développement, règlement intérieur, écriture de la charte, évaluation, critères d'éligibilité...

Parmi les missions du conseil de développement : la capacité d'auto saisine du conseil de développement, traitement de toutes les questions relatives au Développement Responsable et Solidaire, faire remonter les préoccupations de la population vers l'exécutif du pays, veiller à informer les citoyens et les acteurs locaux des travaux du conseil de développement.

Mise à disposition par le Pays de moyens matériels et humains, une ligne budgétaire affectée au conseil de développement devant être prochainement votée par le syndicat mixte.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- Elaboration et rédaction de la charte de développement (en cours de validation),
- Réalisation, dans le cadre de l'animation de l'expérimentation DRS, d'un **outil d'évaluation** sur le conseil de développement,
- Rédaction d'une **grille de questionnement**, dans une approche de développement durable, pour les porteurs de projet publics et privés.
- Production d'un dossier « **Le Haut Débit pour tous en Pays Mellois** » par le groupe projet « Haut débit pour tous » (et mise en place d'une adresse électronique) suivi par le chargé de mission informatique du Pays. Ce dossier a été distribué à l'ensemble des communes.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Le conseil de développement et le comité syndical du pays se réunissent au moins une fois par an. Le groupe de coordination du conseil de développement, rencontre les élus du pays tous les trimestres. Chaque commission interne du syndicat mixte du pays a intégré 2 ou 3 membres du conseil de développement. Les avis du conseil de développement sont validés en séance plénière et annexés aux délibérations du syndicat mixte du pays.

En juin 2004, la charte de développement était présentée à chaque conseil communautaire et à la commune isolée par 2 membres du conseil de développement accompagnés du chargé de mission territoire du pays.

LIEN AVEC LA POPULATION

Les missions définies du conseil de développement lui donnent un rôle d'information et d'échange d'information entre le conseil de développement, la population et l'exécutif du pays et de mobilisation de la population. Les citoyens sont invités à participer aux groupes de travail du conseil de développement.

COMMUNICATION

Création en mars 2004 d'une **commission communication**. Participation à des conférences de presse et à des émissions de la radio locale D4B.

Dès juillet 2004, parution trimestrielle d'une **lettre d'information** distribuée par les membres du conseil de développement sur les marchés, dans les commerces et mairies.

Site Internet de l'expérimentation régionale DRS : <http://www.parole-publique.com>

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Organisation à l'automne 2004 d'une journée de restitution auprès de 2500 personnes ayant contribué aux travaux de la charte de développement.

Organisation d'une cellule de veille sur les projets publics et privés.

CONTACT

Jean-Marc NADAL, Chargé de mission Territoire et Europe

Tél : 05 49 27 08 98

Courriel : jm.nadal@paysmellois.org

Site Internet : <http://www.paysmellois.org>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS THOUARSAIS

Le pays Thouarsais

Syndicat mixte du pays Thouarsais
41 067 habitants (Insee RGP 99)/ 45 communes
Ville principale : Thouars (79)
Charte de développement validée par les élus du pays en décembre 2003.
Pays reconnu par la loi Urbanisme et Habitat le 17/05/04

Le conseil de développement

Création par délibération de décembre 2002
Composition : 86 membres
Président du conseil de développement : Gilbert BRETON
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Les élus du pays ont repéré les acteurs avec l'aide des élus des communes et des communautés de communes.

Une plaquette de présentation de la démarche et d'invitation à participer au conseil de développement a été adressée aux acteurs du territoire durant l'été 2002.

COMPOSITION

Le conseil de développement est organisé en 5 collèges :

- Elus,
- Socioprofessionnels économiques et sociaux,
- Associations socioculturelles et citoyennes,
- Personnes qualifiées,
- Administrations et organismes publics.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

- Il est associé à l'évaluation de la portée des actions engagées pour la mise en œuvre du projet de développement, à l'évaluation de la démarche (auto-évaluation du fonctionnement démocratique du conseil de développement, de la politique d'information, de la démarche de mobilisation des acteurs et de ses effets).
- Il peut s'auto saisir de dossiers, projets, sujets intéressant l'ensemble du pays.

Le président du conseil de développement ne peut être un élu.

Durée de la nomination des membres : 3 ans.

Fréquence des rencontres : le conseil de développement se réunit au moins une fois par an.

Le pays a mis en place un code de déontologie « l'Esprit du Conseil de Développement », qui correspond à un acte d'engagement.

Des moyens mis à disposition : une coordination du conseil de développement réalisée par le service territoire du pays ainsi que des moyens techniques (envoi courrier, utilisation de salles de réunion...) et certains frais pris en charge.

Les travaux s'organisent autour de **5 commissions** :

- Environnement et cadre de vie,
- Economie et tourisme,
- Société,
- Activités et pratiques socioculturelles,
- Une commission de synthèse transversale : elle est composée de membres de chaque commission et est chargée de faire le lien entre les commissions et d'organiser les travaux.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- La participation à l'élaboration de la charte de développement du pays. A ce titre le pays a confié une mission d'appui et d'animation à un prestataire privé.
- Une réflexion sur l'offre de soins en Nord Deux-Sèvres et sur la situation des hôpitaux avec les conseils de développement des pays de Gâtine et du Bocage Bressuirais.
- Une réflexion sur l'offre de formation sur le pays Thouarsais, à la demande du pays. Elle est dans un premier temps centrée sur les lycées et sera par la suite, élargie à l'ensemble des formations.
- Une rencontre d'information sur les déchets ménagers à l'initiative du Conseil Général 79 rassemblant les conseils de développement du département.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Une rencontre entre les présidents du conseil de développement et du pays tous les mois et demi.
- La commission de synthèse transversale assure la liaison entre les élus du pays et le conseil de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

- Des articles dans la presse locale.
- Plusieurs interventions sur la radio locale.
- Deux réunions ouvertes à la population.

COMMUNICATION

- Un « Petit guide illustré sur le rôle et l'organisation du conseil de développement » réalisé en juillet 2002.
- Un article sur le conseil de développement dans « Infos – Elus » n°1 mai-juin 2003 : lettre éditée par le Syndicat du pays Thouarsais à l'attention des élus du pays.
- Une lettre de pays.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La question de la mobilisation/pérennisation du conseil sera abordée prochainement par le conseil de développement.

Une assemblée générale en projet en septembre / octobre 2004.

Une réflexion à mener conjointement avec le syndicat sur l'évaluation de la charte.

CONTACTS

Gilbert BRETON, Président du conseil de développement

Service territoire - Syndicat mixte pays Thouarsais

Tél. : 05 49 66 68 68

Courriel pays : service.territoire@pays-thouarsais.com

Courriel conseil de développement : conseil.developpement@pays-thouarsais.com

Site Internet portail en construction : <http://www.pays-thouarsais.com/>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE POITIERS

La Communauté d'Agglomération de Poitiers

123 589 habitants (Insee RGP 99)/ 10 communes
Poitiers (86) : 83 448 habitants
Projet d'agglomération validé par les élus
communautaires en juin 2002

Le conseil de développement durable

Création en septembre 2002
Composition : 91 membres titulaires et 84 membres suppléants
Président du conseil de développement : James RENAUD
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

La liste des membres du conseil de développement a été validée par les élus de la communauté d'agglomération.

Une démarche spécifique a été mise en place afin de mobiliser les associations : 900 associations, regroupées en 8 familles, ont auto désigné trois représentants et trois suppléants par famille pour participer au conseil de développement.

COMPOSITION

Les membres du conseil de développement sont organisés en 3 collèges :

- Elus,
- Acteurs institutionnels et socio-économiques publics et privés,
- Associations et personnes qualifiées.

Les associations sont regroupées en 8 familles : Action économique et insertion - Cadre de vie - Action sanitaire et sociale, solidarité et famille - Culture, art et patrimoine - Action étudiante et jeunesse - Sport, loisirs et tourisme - Territoire et proximité - Solidarité internationale, action humanitaire et échanges culturels internationaux.

Des membres titulaires et suppléants ont été mis en place, à l'origine, afin de favoriser une présence régulière au sein de conseil de développement. Cette différenciation tend à disparaître pour faciliter le fonctionnement et la participation de chacun.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par la communauté d'agglomération au conseil de développement :

- Il peut être saisi ou se saisir de toute question liée à l'aménagement et au développement de l'agglomération,
- Il est associé au suivi des projets du futur contrat d'agglomération.

Nommé conseil de développement durable, cette orientation a été donnée par les élus de l'agglomération dès sa création.

Les membres sont désignés pour une période non renouvelable, jusqu'aux élections municipales de 2007.

Un bureau composé de 12 membres organise les travaux du conseil de développement et inscrit les candidatures nouvelles qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée plénière du conseil de développement.

Fréquence des rencontres du conseil de développement : régulières et selon les dossiers (avec un minimum de deux réunions plénières par an).

Le conseil de développement constitue des groupes de travail en fonction des sujets qu'il étudie soit en commissions, soit en assemblée plénière. Il a travaillé sur les 3 axes de développement du projet d'agglomération sous forme de **commissions** :

- Commission 1 : une nouvelle ambition sociale et économique : faire de l'agglomération de Poitiers un pôle de services au rayonnement interrégional,
- Commission 2 : une nouvelle ambition d'échanges : faire de l'agglomération de Poitiers un carrefour physique et culturel de dimension européenne,
- Commission 3 : des politiques locales de développement durable qui combinent qualité et proximité à l'échelle d'un territoire multipolaire.

Des moyens mis à disposition par la CAP : une chargée de mission pour l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques et un budget réservé, géré par l'agglomération pour des projets spécifiques (organisation de journée, document de communication...).

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- La production d'un avis sur le projet d'agglomération en mars 03.
- La détermination de thèmes sur lesquels le conseil de développement souhaite mener une réflexion, une fois le projet d'agglomération élaboré.
- Une réflexion sur la circulation de l'information à l'intérieur du conseil de développement et vis à vis de la population.
- Une sensibilisation au développement durable et la mise en place d'un guide de questionnement des projets au regard du développement durable.
- Un avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de l'Agglomération (PADD).
- « Vos idées pour demain » : un concours lancé conjointement par le conseil de développement et l'agglomération. Il a donné lieu à une exposition en novembre 2003.
- Une rencontre des présidents des conseils de développement des agglomérations de Poitiers, Angoulême, La Rochelle, Niort.
- L'organisation de la première rencontre des conseils de développement de la Vienne en octobre 2003.
- Une réflexion sur les déplacements avec l'intervention d'acteurs extérieurs.
- L'organisation des Assises des Déplacements en partenariat avec les conseils de développement de la Vienne, le 15 mai 2004. Objet : une journée d'échange sur les problématiques des déplacements dans l'espace urbain Poitiers-Châtelleraut.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Des interventions auprès du bureau des élus de la CAP pour transmettre les avis du conseil de développement.

Une rencontre trimestrielle du président de la CAP et du président du conseil de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

Les membres du conseil de développement s'engagent à se faire l'écho au conseil de développement durable des propositions des différentes composantes de la société civile.

COMMUNICATION

- Un répertoire des membres du conseil de développement.
- Un Flash Info du conseil de développement durable afin de faire circuler l'information au sein du conseil de développement et vers l'extérieur.
- Une présentation du conseil de développement sur le site Internet de la CAP.
- Des articles réguliers dans le magazine de l'agglomération CAPitale.
- Une publication de l'avis du conseil de développement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Des pistes de coopération sont en cours de définition entre les différents conseils de développement qui ont participé aux Assises des déplacements.
- Une réflexion sur l'emploi est prévue à partir de septembre 2004.

CONTACTS

James RENAUD, Président du conseil de développement durable

Virginie AUFROY, Animatrice conseil de développement durable

Tél : 05 49 52 36 59

Courriel : auffroy.v@agglo-poitiers.fr

Site internet : <http://www.agglo-poitiers.fr>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CIVRAISIEN

Le pays Civraisien

Syndicat Mixte du Pays Civraisien
25 886 habitants (Insee RGP 99) / 40 communes
Ville principale : Civray (86)
Charte de développement en cours de validation par les élus du pays

Le conseil de développement

Création en juin 2002
Composition : 60 membres
Pas de président du conseil de développement
Statut : informel
Règlement intérieur : non

HISTORIQUE DE CREATION

Le syndicat mixte a consulté les communautés de communes et a élaboré une liste de personnes ressources à solliciter en s'appuyant sur les réseaux existants (réseaux informels, GAL...).

COMPOSITION

Une particularité du conseil de développement du pays est qu'il ne comprend aucun élu.

Il est composé de 2 collèges :

- Socioprofessionnels,
- Associations.

Il rassemble des acteurs du territoire issus de différents secteurs : industrie, commerce, artisanat, agriculture, formation, enseignement, action sociale, tourisme, jeunesse petite enfance...et associations des domaines de la culture, de l'environnement, du sport et des loisirs, du tourisme et patrimoine..

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les missions confiées par le pays au conseil de développement :

Se prononcer sur les projets proposés par élus ou conduits dans le cadre de procédure comme Leader+.

Un mode d'organisation souple : le conseil de développement a fait le choix de ne pas avoir de président pour l'instant. Chaque commission thématique a nommé deux référents. Il n'a pas formalisé de façon écrite son mode de fonctionnement à ce jour. Les commissions définissent elles-même leur rythme de réunions. Leurs travaux sont présentés en assemblée plénière du conseil de développement.

Des moyens mis à disposition : un appui réalisé par l'équipe du pays avec un chargé de mission plus spécifiquement identifié pour l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques. Le pays a réservé une enveloppe budgétaire pour le conseil de développement afin que ce dernier puisse associer des experts, financer des études et se déplacer pour rencontrer des interlocuteurs utiles dans la démarche de projet.

Ses travaux s'organisent autour de 5 commissions de travail :

- Aménagement du territoire et économie,
- Environnement, patrimoine, tourisme et habitat,
- Action sociale, santé, éducation,
- Actions culturelles,
- Action Sportive.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

La participation à l'élaboration de la charte de développement : le conseil de développement a été associé de façon étroite par l'intermédiaire de réunions de travail.

Des projets que le conseil de développement a fait émerger et qu'il étudie :

– Des rapprochements entre les entreprises et le lycée professionnel de Civray :

Un projet de coopération entre le lycée et une entreprise de métallurgie est à l'étude.

Le lycée professionnel a mis en place d'une formation « Assistance de vie », en lien avec les métiers de l'aide et du maintien à domicile des personnes âgées.

– La volonté de créer un Centre Local d'Information et de Coordination du pays (CLIC) à destination des personnes âgées et handicapées.

– Un centre de ressources, guichet unique à destination des acteurs du pays : appui aux porteurs de projets, informations...

Une rencontre sur les TIC avec le pays de l'île de Ré à laquelle ont participé le Président du pays et des membres du conseil de développement. Le pays participe à l'expérimentation régionale « Territoires Numériques ».

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

– Les élus du bureau du syndicat mixte participent aux réunions plénières du conseil de développement qui constituent des temps d'échange privilégiés et une passerelle entre les élus et le conseil de développement.

– Des temps d'échanges en commun : les commissions « culture » du conseil de développement et du pays se rencontrent deux fois par an pour échanger.

COMMUNICATION

Un article sur le conseil de développement dans la lettre d'information du pays n°1 au 1er trimestre 2003, (perspective d'un prochain numéro en 2004).

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

– Une réflexion à venir sur les missions du conseil de développement, une fois la charte élaborée, menée conjointement par les élus et les membres du conseil de développement.

– Le GAL, groupe d'action locale du programme Leader+, a acté l'organisation de visites sur le terrain de projets réalisés sur le pays (équipements, atelier relais...) auxquelles le conseil de développement pourrait être associé.

– Un projet de forum pour informer et former le conseil de développement en association avec les partenaires de l'aménagement du territoire (Conseil Général 86, Conseil Régional, Etat) sur les dossiers du pays et les modes de travail avec les partenaires.

– Une hypothèse : la question d'un travail spécifique avec les jeunes et la constitution d'un conseil de jeunes de pays en lien avec les collèges et lycées.

CONTACTS

Michel BENOIT : Chargé de mission développement économique et animation du conseil de développement.

Tél. : 05 49 87 67 60

Courriel : si-pays-civraisien@cg86.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES PAYS DU HAUT POITOU ET DE LA VALLEE DU CLAIN

Les pays Haut Poitou et Vallée du Clain

Chaque pays est porté par une association loi 1901
42 943 habitants (Insee RGP 99)/ 36 communes
Villes principales: Neuville du Poitou, Jaunay-Clan (86)
Charte de développement en cours d'élaboration

Le conseil de développement

Création en novembre 2003
Composition : 49 membres
Pas de Président du conseil de développement
Statut : informel
Règlement intérieur : non

HISTORIQUE DE CREATION

La mise en place du conseil de développement s'est faite dans un contexte de rapprochement de deux pays « Loi Pasqua » durant l'année 2003 : le pays du Haut Poitou et celui de la Vallée du Clain. Cette évolution s'est inscrite dans le cadre de la recherche d'un périmètre cohérent pour l'élaboration d'une charte de développement durable.

Pour le futur conseil de développement, commun aux deux pays, les élus des pays ont identifié les acteurs en veillant à une répartition territoriale équitable entre les 4 communautés de communes et la commune qui composent les pays. Les organismes repérés étaient contactés par téléphone puis par courrier. Ils ont désigné leur représentant au sein du conseil de développement. La répartition en collège a été validée par les conseils communautaires des pays.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les 49 membres, sont répartis en 4 collèges :

- Elus (13 membres),
- Activités économiques (16 membres, dont 8 représentants les entreprises et 8 les organismes syndicaux et consulaires),
- Activités sociales, éducatives et de santé (11 membres),
- Sport, culture et cadre de vie » (9 membres).

Une liste de suppléants est établie.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de développement se rencontre avec une périodicité mensuelle. Il est ouvert aux techniciens du pays, des communautés de communes et aux suppléants qui participent aux commissions de travail. Trois commissions thématiques se sont organisées : "Activités et croissance économique", "Hétérogénéité des territoires" et "Cadre de vie".

Une chargée de mission charte du pays du Haut Poitou en assure le suivi-animation en concertation avec les techniciens du pays de la Vallée du Clain.

L'ouverture des séances plénières du conseil de développement est faite par le président de pays, l'animation est assurée par le bureau d'étude accompagnant la démarche d'élaboration de la charte de développement et la mise en place du conseil de développement.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

Participation à l'élaboration de la charte de développement sur le périmètre élargi aux deux pays du Haut Poitou et de la Vallée du Clain d'autre part. En phase de validation du diagnostic, l'échéance prévue pour la validation de la charte de développement est décembre 2004.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Lors du repérage des acteurs du futur conseil de développement, les pays ont souhaité la présence de 3 élus par communauté de communes. Ces derniers composent le collège des Elus. Des élus municipaux sont également présents dans les autres collèges au titre de leurs fonctions professionnelles et/ou personnelles. Une rencontre est prévue en juillet 2004 entre le conseil de développement et les élus du comité de pilotage pour le rapprochement des deux pays. L'objet est la discussion et la validation commune de la trame de la Charte de développement du pays.

COMMUNICATION

Article de presse à la création du conseil de développement en décembre 2003.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Charte de développement sur le périmètre élargi aux deux pays du Haut Poitou et de la Vallée du Clain d'autre part.

CONTACTS

Caroline BARTHOUT, Chargée de mission charte- Pays du Haut Poitou
Tél : 05 49 50 00 72
Courriel : caroline.barthout@wanadoo.fr
Sites Internet : <http://www.hautpoitou.org> et www.valvert.org

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS LOUDUNAIS

Le Pays Loudunais

Communauté de Communes du Pays Loudunais
24 625 habitants (Insee RGP 99) / 45 communes
Ville principale : Loudun (86)
Charte de Développement en cours d'élaboration
(pour le dernier trimestre 2004)

Le conseil de développement

Création en septembre 2003
Composition : 25 membres
Président du conseil de développement : Eleftherios BENAS
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Les élus de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ont réalisé un repérage des acteurs pour constituer le conseil de développement. Les associations identifiées ont été réunies afin d'élire leurs représentants pour participer au conseil de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement est composé de 25 membres actifs issus de différentes catégories d'acteurs :

- Elus : 6 représentants désignés par la Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- Représentants du monde agricole,
- Représentants du milieu commercial, industriel et artisanal,
- Représentants du secteur social,
- Représentants du secteur touristique,
- Représentants du milieu associatif.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Un bureau : il a pour mission d'assister le président dans la coordination et l'organisation des commissions, de statuer sur les candidatures et d'assurer la représentation auprès des élus et organismes extérieurs.

La désignation des membres du conseil de développement est réalisée pour une durée de trois ans renouvelable.

Le renouvellement des membres : chaque remplacement est validé conjointement par le président du conseil de développement et par le président de la communauté de communes.

Des moyens mis à disposition : deux chargés de mission du pays dont une des missions est l'animation du conseil de développement ainsi que des moyens techniques.

Les travaux s'organisent en 4 commissions de travail :

- Aménagement du territoire et économie (agriculture, commerce, artisanat, industrie)
- Environnement, tourisme, patrimoine et habitat (cadre de vie)
- Actions sociales (Education, Insertion, solidarité)
- Actions culturelles & sportives

Leur vocation est de faciliter l'expression des acteurs et de recueillir les attentes et les besoins de la société civile.

Le conseil de développement se réunit en séance plénière tous les 2 mois.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

La participation à l'élaboration de la charte de développement du pays. Les commissions se réunissent une fois par mois pour travailler à l'élaboration de l'état des lieux.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

Les élus de la Communauté de Communes du Pays Loudunais peuvent participer au conseil de développement à leur demande ou à celle du conseil de développement.

LIEN AVEC LA POPULATION

Les commissions du conseil de développement invitent régulièrement des acteurs de la population civile afin de les associer à leurs travaux.

COMMUNICATION

Le conseil de développement utilise les outils et les supports de communication du Pays (lettre d'informations, journal, site Internet, presse quotidienne régionale...)

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est associé largement à l'application de la charte de pays ainsi qu'à la réflexion liée à tous les projets portés par le pays. Pour ce faire, des groupes de travail sont mis en place afin non seulement d'émettre des avis et des propositions sur les actions lancées par le pays, mais aussi d'évaluer leur portée.

CONTACTS

Eleftherios BENAS, Président du conseil de développement

Cécile CARON / Emmanuel CRESPIN, Chargés de mission du pays

Tél : 05 49 22 54 02

Courriel : cecile.caron@pays-loudunais.com / emmanuel.crespin@cc-pays-loudunais.fr

Boîte à idées électronique : Conseil.developpement@pays-loudunais.com

Site Internet : <http://www.pays-loudunais.com>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS MONTMORILLONNAIS

Le Pays Montmorillonnais

Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
35519 habitants (Insee RGP 99)/ 47 communes
Ville principale : Montmorillon (86)
Charte de développement en cours d'élaboration

Le conseil de développement

Création en avril 2004
Composition : 55 membres
Co-Présidents du conseil de développement :
Dominique JOSSO et Georges KERAUDREN
Statuts : Association loi 1901 déclarée
Règlement intérieur : projet de convention de collaboration entre
le syndicat mixte et le conseil de développement

HISTORIQUE DE CREATION

Fin 2002, une association de réflexion locale, l'APAM (Association pour l'Aménagement du Montmorillonnais), s'est auto-saisie d'une mission en lien avec la charte de pays.

Cette association, existant depuis 1972, a déjà réalisé, tous les 10 ans, un travail comparable à celui de la charte de pays, dans le cadre des plans d'aménagement ruraux

En 2003, dans le cadre de l'élaboration de la charte de développement, les membres de l'association ont été amenés à travailler au sein d'ateliers thématiques (créativité, innovation, goût d'entreprendre – paysage et cadre de vie – lien social et solidarité).

En avril 2004, les statuts de l'APAM ont été modifiés et le conseil de développement officiellement créé.

COMPOSITION

Il se compose de personnes morales et physiques issues des milieux économiques, sociaux, culturels ou associatifs, acteurs sur le territoire et ne disposant pas d'un mandat politique électif.

La nomination des membres du conseil de développement relève du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais sur la base des candidatures qui lui parviennent. Ses membres sont issus de diverses familles d'acteurs socioprofessionnels :

- Economie, industrie, artisanat, commerce, énergie, tourisme, agriculture (20 personnes)
- Education et Formation (10 personnes)
- Acteurs sociaux (7 personnes)
- Loisirs sportifs et culturels (8 personnes)
- Santé en milieu rural (2 personnes)
- Services au public (4 personnes)
- Environnement et ressources naturelles (4 personnes)

(Composition non définitive)

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les **missions** confiées par le Pays au conseil de développement, il pourra :

- participer à l'élaboration de programmes d'actions
- participer à l'évaluation des projets et des démarches engagées
- contribuer à l'information de la population du territoire
- réaliser ou commander des études
- participer au repérage et à la sélection de projets
- participer à l'observation socio-économique du territoire

Il dispose d'une capacité d'auto-saisine.

Le **bureau** est composé de six membres. Il est élu pour une durée de deux ans renouvelable.

Un **conseil d'administration** a été créé : il comprend 13 membres, dont l'objectif est « d'infiltrer » les trois **commissions** du conseil de développement afin de s'assurer du respect de quelques grands principes qu'ils se sont définis :

- Penser la communication vers la population,
- S'ouvrir sur l'Europe,
- S'insérer dans des réseaux infra et supra-territoriaux.

Moyens : une enveloppe devrait être affectée annuellement par le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais, en plus de la mise à disposition de l'animateur de pays et d'une secrétaire.

Le travail du conseil de développement s'organise autour de trois commissions :

- Dynamisme économique, organisation d'un milieu favorable aux entreprises,
- Emploi, formation, action sociale et solidarité,
- Démarche qualité et cadre de vie.

REFLEXIONS ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement** : la charte est en cours de rédaction. Le conseil de développement y est étroitement associé. Il devra rendre un avis et formuler des commentaires sur le diagnostic de territoire avant la fin de l'été 2004.

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Les présidents des commissions thématiques qui pourraient voir le jour travailleront avec les présidents des groupes de travail du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais (Emploi, insertion – Développement du pays – Promotion du Pays – Aménagement de l'Espace et cadre de vie – Communication) afin de garantir une bonne articulation et complémentarité entre les deux instances du pays.
- Une convention de collaboration entre le syndicat mixte et le conseil de développement est en cours de rédaction.

LIEN AVEC LA POPULATION

Il s'agit d'un enjeu transversal qui devra être intégré au sein de chaque commission de travail thématique.

COMMUNICATION

Il reviendra au conseil de développement de définir et d'engager une communication accessible sur ses travaux tant vers le syndicat mixte que vers la population.

Il revient aux commissions thématiques du conseil de développement d'envisager une communication pertinente et adaptée de leurs travaux vers le syndicat mixte mais également à destination de la population.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En raison de la mise en place récente des nouveaux statuts de l'APAM, les perspectives de travail ne sont pas encore déterminées de façon précise. En revanche, les membres du conseil d'administration se sont prononcés sur un accompagnement des porteurs de projet et sur la participation à des projets de type opératoires.

CONTACTS

Dominique Josso et Georges KERAUDREN, Co-Présidents du conseil de développement

Gilles ENOT, Animateur de pays

Tél : 05 49 91 07 53

Courriel : pays@pays-montmorillonnais.com

Site Internet : <http://www.pays-montmorillonnais.com>

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES SIX VALLEES

Le Pays des Six Vallées

Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées
43522 habitants (Insee RGP 99)/ 38 communes
Ville principale : Vivonne
Charte de développement en cours de finalisation

Le conseil de développement

Création en novembre 2002
Composition : 45 membres
Pas de président pour le conseil de développement mais un groupe de coordination
Statut : informel
Règlement intérieur : non
Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire (DRS)

HISTORIQUE DE CREATION

Pour permettre à tous les citoyens de participer au projet de territoire, des groupes thématiques issus de la démarche de consultation publique mise en place en juin 2001 (envoi d'un questionnaire à l'ensemble des foyers du pays) ont réuni des habitants afin de réaliser des diagnostics sensibles sur la qualité de vie, le tourisme, l'économie, l'organisation territoriale, le développement culturel.

La démarche initiée, très large, vise à toucher l'ensemble de la population du territoire.

En septembre 2002, les groupes de travail ont désigné leurs représentants qui participeraient au conseil de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 3 collèges :

- élus (15 personnes) ;
- citoyens (15 personnes, représentant les 4 groupes de travail thématiques) ;
- personnes ressources (15 personnes désignées par les deux collèges précédents).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Un groupe de coordination de 11 personnes a été créé afin de préparer, d'organiser et d'animer les séances de travail. Les thématiques sont définies au préalable et des documents-supports sont réalisés, soit par la chargée de mission du pays, soit par des membres du conseil de développement (exemple : comment communiquer ?).

Le fonctionnement du conseil de développement se veut volontairement souple, afin de permettre son adaptation à l'évolution de la démarche. Cinq nouveaux membres ont été récemment intégrés, suite au coupon-réponse figurant dans le journal du pays consacré au conseil de développement.

Des moyens : l'animatrice en charge de la charte a été mise à disposition par le pays auprès du conseil de développement pour contribuer à la préparation et à l'animation des séances de travail.

Des commissions de travail :

En 2001, 4 groupes de travail thématiques ont été institués :

- Développement économique
- Qualité et cadre de vie
- Organisation/aménagement du territoire
- Développement touristique.

Au sein de chaque groupe, les échanges ont pris en compte 5 approches transversales : la communication, l'environnement, l'identité du pays, l'évaluation, l'aménagement.

Ces groupes de travail ont réalisé un diagnostic « sensible », présenté au conseil de développement dans le cadre de ses réflexions. Ils ont cessé de fonctionner depuis mars 2003 ; en revanche, plusieurs de leurs représentants ont intégré le conseil de développement.

En 2003, à l'issue de chaque séance, un animateur suivant la démarche DRS à l'échelle régionale a procédé à une « évaluation formative » permettant d'avoir du recul sur les débats et la démarche menée.

Certains membres du conseil de développement ont suivi une formation aux problématiques de développement local et à la conduite de projet, aux techniques d'animation, de médiation et de communication : ils sont ainsi devenus animateurs-auditeurs.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- **La charte de développement** : Le conseil de développement a participé activement à son élaboration, en collaboration avec les habitants du territoire. La charte est finalisée. Elle devrait être validée par le comité syndical du pays puis présentée au conseil de développement début juillet 2004.
- **Conférences-débats** : le conseil de développement a mis en place des formations pour ses membres sur des thèmes qu'il jugeait prioritaires pour le devenir du territoire : eau, énergies renouvelables, développement durable.
- **Réflexion sur les déplacements**, en lien avec les conseils de développement de la Vienne

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

- Les élus sont présents au sein du conseil de développement.
- Une convention a été signée avec les élus du pays afin d'arrêter les missions confiées au conseil de développement et de déterminer son mode organisationnel. Elle définit également les engagements respectifs des deux entités et insiste sur le nécessaire lien à envisager entre les élus et le conseil de développement.
- Une rencontre entre le conseil de développement et les élus du pays a été organisée afin de mutualiser les réflexions et travaux respectifs.
- Une élue du comité syndical est, depuis mai 2004, chargée de faire le lien entre l'exécutif du pays et le conseil de développement. Sa mission sera d'informer les élus des travaux menés par le conseil de développement et des messages qu'il souhaite faire passer au pays. En retour, elle devra faire état des décisions prises par le comité syndical (choix politiques, budgétaires ...).

LIEN AVEC LA POPULATION

La population a été largement associée en amont de la constitution du conseil de développement, afin d'apporter sa vision « sensible » du territoire à la charte de développement.

Des réunions publiques sont actuellement à l'étude afin d'informer la population sur la politique de développement durable adoptée au sein du pays.

COMMUNICATION

- Il n'existe pas de support de communication propre au conseil de développement. En revanche, en décembre 2003, un numéro spécial du journal du pays, Six Vallées Infos, a été consacré au conseil de développement (présentation, composition, fonctionnement).
- Le Pays des Six Vallées étant intégré à l'expérimentation Développement Responsable et Solidaire, il bénéficie de son site Internet : <http://www.parole-publique.com>

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

A partir de juillet 2004 :

- Elaboration de la stratégie de communication de la charte en vue de propositions au comité syndical
- Co-construction du contrat de territoire au sein d'un comité mixte avec les élus du pays

A partir de septembre 2004 :

- construction d'une grille d'évaluation des projets
- formation à l'accompagnement de projets

CONTACTS

Marie-Agnès RAINAUD, Animatrice DRS

Tél : 05 49 57 09 74

Courriel : drs@pays6vallees.com

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES VALS DE GARTEMPE ET CREUSE

Le Pays des Vals de Gartempe et Creuse

Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse
7266 habitants (Insee RGP 99)/ 11 communes
Ville principale : La Roche-Posay
Charte de développement durable validée par les élus communautaires en novembre 2003

Le conseil de développement

Création en juillet 2001
Composition : 52 membres
Pas de président du conseil de développement
Statut : informel
Règlement intérieur : non

HISTORIQUE DE CREATION

Le conseil de développement a été créé afin de définir les « finalités » issues de l'état des lieux, d'aider à l'élaboration de la charte de développement et de suivre les actions mises en place.

Les membres du conseil de développement ont été suggérés par les élus du pays puis rencontrés par l'animateur de pays.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend les membres suivants:

- 13 élus (élus communautaires)
- 24 acteurs économiques
- 9 acteurs sociaux
- 5 personnes issues des milieux sportifs et culturels
- 1 personne intervenant dans le domaine environnemental

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil de développement ne dispose pas de moyens propres. Les moyens logistiques (affranchissement, reprographie, salles) et humains sont mis à disposition par la communauté de communes auprès du conseil de développement.

Le conseil de développement est organisé sous forme de 3 commissions :

- Stratégie (limitée aux seuls élus)
- Développement économique
- Cadre de vie.

REFLEXIONS ET TRAVAUX ENGAGES

- La charte de développement durable : les trois commissions thématiques ont été associées à son élaboration.
- Des membres du conseil de développement participent à la réflexion menée par les conseils de développement de la Vienne sur la thématique des déplacements

ARTICULATION AVEC LES ELUS DU PAYS

L'articulation entre le conseil de développement et les élus du pays se fait par l'intermédiaire de la commission Stratégie (qui n'est composée que d'élus).

COMMUNICATION

Une synthèse de chaque réunion du conseil de développement est publiée dans le journal du pays, L'Echo des Rivières.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Réflexion sur les déplacements avec les conseils de développement de la Vienne
- Evaluation des actions mises en place dans le cadre de la charte de développement

CONTACTS

Aurélie JOAQUIM, Chargée de mission Développement Durable

Tél : 05 49 19 77 08

Courriel : cc-vals-gartempe@cg86.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS VIENNE ET MOULIERE

Le Pays Vienne et Moulière

Communauté de communes de Vienne et Moulière
10775 habitants (Insee RGP 99)/ 10 communes
Ville principale : Saint-Julien-l'Ars
Charte de territoire validée par les élus
communautaires le 24 juin 2004

Le conseil de développement

Création en mai 2004
Composition : 55 membres
Président du conseil de développement : non désigné à ce jour
Statut : informel
Règlement intérieur : oui

HISTORIQUE DE CREATION

Dans le cadre de l'élaboration de sa charte de développement, le Pays de Vienne et Moulière a réuni, dès la phase de diagnostic, des citoyens, experts et partenaires autour de préoccupations majeures pour le devenir du territoire (les services aux publics, la culture et le sport, les déplacements, le maintien d'une agriculture en milieu péri-urbain). Cette démarche a permis d'identifier un certain nombre de personnes ressources susceptibles d'être mobilisées lors de la mise en place du conseil de développement.

COMPOSITION

Le conseil de développement comprend 55 membres, répartis en 3 collèges :

- un collège d'élus, comprenant 11 sièges (un pour chacune des dix communes et un pour le conseiller général de Saint Julien l'Ars)
- un collège de personnes associées comprenant 4 sièges (soit un pour chacun des territoires voisins : Pays Chauvinois, Pays des Six Vallées, Communauté d'Agglomération de Poitiers, Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais)
- un collège de citoyens comprenant 40 sièges (avec un souci de répartition équilibrée : parité hommes/femmes, origine géographique, professionnelle, âge)

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Au-delà des **missions** définies dans la loi, le conseil de développement du Pays de Vienne et Moulière doit :

- émettre un avis sur les questions d'aménagement et de développement du pays
- suivre et évaluer les actions inscrites au contrat de territoire
- assurer le relais de l'information auprès des habitants

En lien avec ces missions élargies du conseil de développement, quelques principes fondateurs régissent son existence et son fonctionnement (il s'agit d'un lieu de réflexion, de proposition, d'évaluation, de concertation, un relais d'information).

Des moyens : la Communauté de communes de Vienne et Moulière, structure porteuse du pays, prend à sa charge les frais courants (affranchissement, secrétariat ...) et met à disposition l'animatrice de pays pour une partie de son temps de travail avec pour mission d'assurer l'animation, le conseil et le soutien technique ainsi que le suivi administratif du conseil de développement.

Lors de la mise en place du conseil de développement, trois scénarii de fonctionnement ont été proposés aux membres. Ces derniers ne souhaitent pas prendre position sur ce point actuellement. Ils veulent d'abord travailler en séance plénière afin de déterminer des axes de travail qui leur permettront de s'organiser par la suite en commissions et groupes de travail.

Le conseil de développement ne souhaite pas élire de président pour le moment : une équipe de coordination pourrait voir le jour ultérieurement.

Une volontaire souplesse dans le dispositif a été recherchée afin de laisser le temps au conseil de développement de se mettre en place et à ses membres de s'approprier la démarche participative.

DEMARCHES ET TRAVAUX ENGAGES

- La charte de développement du territoire : le conseil de développement va prendre connaissance de la charte pendant l'été 2004. Il formulera des propositions afin de parvenir à une hiérarchisation des axes de la charte. Son fonctionnement sera alors adapté aux priorités définies.

ARTICULATION AVEC LES ELUS

Le partenariat entre le conseil de développement et la structure porteuse du pays constitue un élément clé de la démarche de projet mise en place sur le territoire. A ce titre, plusieurs dispositifs permettront d'y parvenir :

- via l'animatrice Pays : elle assure la transmission des projets du conseil de développement aux élus du pays et organise le passage en commissions
- des temps de travail communs entre les commissions thématiques de la communauté de communes et le conseil de développement

LIEN AVEC LA POPULATION

Une synthèse des travaux du conseil de développement pourrait être adressée à tous les foyers du pays.

PERSPECTIVES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- Le conseil de développement participe aux réflexions sur les déplacements avec les conseils de développement de la Vienne.
- Des coopérations « à géométrie variable » avec les territoires voisins sont envisageables en fonction des thématiques.
- Les perspectives de travail restent cependant à définir, en fonction des priorités déterminées par le conseil de développement.

CONTACTS

Stéphanie SAUVEE, Animatrice de pays

Tél : 05 49 56 97 42

Courriel : ss-cc-vienne-mouliere@cg86.fr

IAAT

Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires

TABLEAU DE SYNTHÈSE

**Les conseils de développement
des pays et agglomérations de Poitou-Charentes**

TABLEAU DE SYNTHÈSE : LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DE POITOU-CHARENTES - juillet 2004

Informations collectées par la Cellule Territoires de l'IAAT dans le cadre de sa mission d'appui auprès des pays et communautés d'agglomération de Poitou-Charentes



	CREATION	COMPOSITION			ORGANISATION	
		Nombre de Membres	Organisation en collèges	Intitulé des collèges ou Type d'acteurs	Président	Règlement intérieur
CHARENTE						
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	octobre-02	84	5 collèges	1- Economique et social 2- Cadre de vie 3- Environnement social et consommation 4- Elus municipaux 5- Personnes qualifiées	Jean-Pierre VINCENT	oui (charte de fonctionnement)
Pays Charente Limousine	décembre-01	40	non	Elus, socioprofessionnels, habitants... (culture, tourisme, agriculture, développement éco et actions sociales)	José DELIAS	oui
Pays Entre Touvre et Charente	Pas de conseil de développement					
Pays Horte et Tardoire	septembre-03	86	non	Elus, socioprofessionnels, institutionnels, habitants	Vincent CASPER	oui
Pays Ouest Charente- Pays du Cognac	septembre-02 Association déclarée loi 1901	150	6 collèges	1- Activités éco 2- Jeunes 3- Personnes qualifiées 4- Elus 5- Administrations 6- Organismes à caractère familial, éducatif, social, sanitaire, culturel et sportif	Jacques RULLIER	Statuts de l'association du conseil de développement
Pays Ruffécois <i>Expérimentation nationale "Pour des conseils de développement participatifs" Unadel</i>	décembre-02	48	3 collèges	1- Socioprofessionnels 2- Associations et citoyens 3- Elus	Catherine BOVRISSE	oui
Pays Sud Charente <i>Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire</i>	novembre-02	51	3 collèges	1- Elus 2- Habitants 3- Personnes qualifiées	Danièle BOUSSEAU	oui
CHARENTE MARITIME						
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	février-01	28	4 collèges	1- Entreprises et chambres consulaires 2- Salariés et confédérations syndicales 3- Associations milieux sociaux et culturels 4- Personnes qualifiées	André DUBOSC	oui
Communauté d'Agglomération du Pays Royannais	février-01	61	7 collèges	1- Représentants des communes 2- Représentants lycéens 3- Organismes à caractère social 4- Chambres consulaires 5- Monde associatif 6- Personnes qualifiées 7- Experts	Jean-Bernard PRUDENCIO	oui
Pays d'Aunis	mars-03	42		Société civile, élus et 3 membres des conseils de développement des territoires voisins de Charente-Maritime	Roland GERMON	Une charte d'engagement des membres
Pays de Haute Saintonge	Pas de conseil de développement					
Pays de l'île de Ré	novembre-02	30	3 collèges	1- Elus 2- Partenaires éco, sociaux, culturels 3- Associations	Thierry POITTE	oui
Pays de Marennes Oléron <i>Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire</i>	janvier-03 Association déclarée loi 1901	36	3 collèges	1- Elus 2- Habitants 3- Personnes qualifiées	Annie CHARTIER	oui
Pays Rochefortais/ Communauté d'Agglomération du pays Rochefortais	octobre-02	36	6 collèges	1- Elus 2- Acteurs du domaine social 3- Domaine culturel 4- Domaine économique 5- Domaine environnement et patrimoine 6- Membres associés	Nicolas FAUCHERRE	non
Pays de Saintonge Romane	Création prévue en 2004					
Pays de Vals de Saintonge	octobre-03	50	2 collèges	1- Socioprofessionnels 2- Elus	non	non

TABLEAU DE SYNTHÈSE : LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DE POITOU-CHARENTES - juillet 2004

Informations collectées par la Cellule Territoires de l'IAAT dans le cadre de sa mission d'appui auprès des pays et communautés d'agglomération de Poitou-Charentes



	CREATION	COMPOSITION			ORGANISATION	
		Nombre de Membres	Organisation en collèges	Intitulé des collèges ou Type d'acteurs	Président	Règlement Intérieur
DEUX SEVRES						
Communauté d'Agglomération de Niort <i>Expérimentation nationale "Pour des conseils de développement participatifs" Unadel</i>	janvier-02	119	6 collèges	1- Economie, emploi 2- Enseignement- culture, famille 3- Lutte contre l'exclusion, 4- Qualité de vie 5- Population issue de l'immigration 6- Personnes qualifiées	Philippe BOURON, Président par interim	oui
Pays du Bocage Bressuirais	octobre-02	63	8 collèges	1- Elus et collectivités 2- Economie 3- Social, logement, famille 4- Jeune 5- Emploi, formation, éducation 6- Tourisme,culture, patrimoine 7- Environnement, paysage 8- Personnes qualifiées	Guy-Marie LENNE	oui
Pays de Gâtine	novembre-02	40	non	Elus, associations et habitants, Instances départementales	Jean-Louis POTIRON	oui
Pays du Haut Val de Sèvre	janvier-04	47	5 collèges	1- Elus 2- Activités économiques 3- Activités éducatives-sociales-santé 4- Activités sportives 5- Environnement-cadre de vie	non désigné à ce jour	proposé
Pays Mellois <i>Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire</i>	mai-03	40	3 collèges	1- Citoyens 2- Elus 3- Socioprofessionnels	en projet pour septembre 2004	oui
Pays Thouarsais	décembre-02	86	5 collèges	1- Elus 2- Socioprofessionnels éco et sociaux 3 - Associatifs 4 -Personnes qualifiées 5- Administrations services et organismes publics	Gilbert BRETON	oui
VIENNE						
Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais	Création prévue en 2004					
Communauté d'Agglomération de Poitiers	septembre-02	91 titulaires 84 suppléants	3 collèges	1- Elus 2- Acteurs institutionnels et socio-économiques publics et privés 3- Associations et personnes qualifiées	James RENAUD	oui
Pays Chauvinois	Pas de conseil de développement					
Pays Civraisien	juin-02	60	2 collèges	(Pas d' élu présent) 1- Socioprofessionnels 2- Associations	non	non
Pays du Haut Poitou Pays de la Vallée du Clain	novembre-03 Conseil de développement commun aux deux pays	49	4 collèges	1- Elus 2- Activités éco 3- Activités sociales, éducatives et de santé 4- Sport, culture et cadre de vie	non	non
Pays Loudunais	septembre-03	25	non	Elus et acteurs du territoire : représentants du monde agricole, du milieu commercial industriel et artisanal, du secteur social, du secteur touristique, du milieu associatif...	Eleftherios BENAS	oui
Pays Montmorillonnais	avril-04 Association déclarée loi 1901	55	non	Diverses familles d'acteurs socio-professionnels : économie, éducation-formation, acteurs sociaux, loisirs sportifs et culturels, santé, services au public, environnement	Deux co-Présidents : Dominique JOSSO et Georges KERAUDREN	en projet
Pays des Six Vallées <i>Expérimentation régionale Développement Responsable et Solidaire</i>	novembre-02	45	3 collèges	1- Elus 2- Citoyens 3- Personnes ressources	non choix de créer un groupe de coordination	oui
Pays des Vals de Gartempe	juillet-01	52	5 familles d'acteurs	1- Elus 2- Acteurs économiques 3- Acteurs sociaux 4- Acteurs sportifs et culturels 5- Personne intervenant dans le domaine environnemental	non	non
Pays Vienne et Moulère	mai-04	55	3 collèges	1- Elus 2- Personnes associées 3- Citoyens	non désigné à ce jour	oui
Total		27	1653			